

Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Présentation pour le débat en séance du Conseil Municipal du 15 février 2024

Le débat d'orientation budgétaire prévu à l'article L2312-1 modifié du CGCT, est l'occasion d'une discussion autour des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Objectifs d'un Débat d'Orientation Budgétaire :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Il est le préalable à l'examen du projet de budget primitif.

Ce rapport donne lieu à débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le rapport comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comprenant une prévision des recettes et des dépenses.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le budget.

Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En application de la loi NOTRE du 7 août 2015, le présent rapport support du DOB est mis en ligne sur le site internet de la Commune.

Le Débat d'Orientation Budgétaire de l'année 2024 s'appuie sur le présent Rapport d'Orientation Budgétaire détaillant les engagements pluriannuels envisagés, la composition et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Les grandes thématiques du budget 2024 communal seront :

- la révision de certains grands projets du mandat du fait d'inflation galopante dans le BTP et d'une baisse drastique des subventions

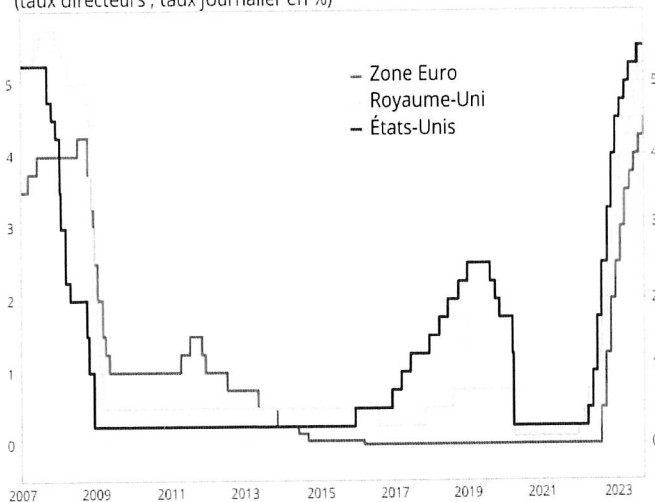
- la poursuite de la démocratie participative notamment dans le cadre des énergies renouvelables ;
- l'accélération de la transition écologique ;

- l'intervention de la collectivité pour le soutien et l'accompagnement des familles
- le maintien du pouvoir d'achat des agents ;
- la poursuite d'une gestion financière rigoureuse dans un contexte conjoncturel incertain

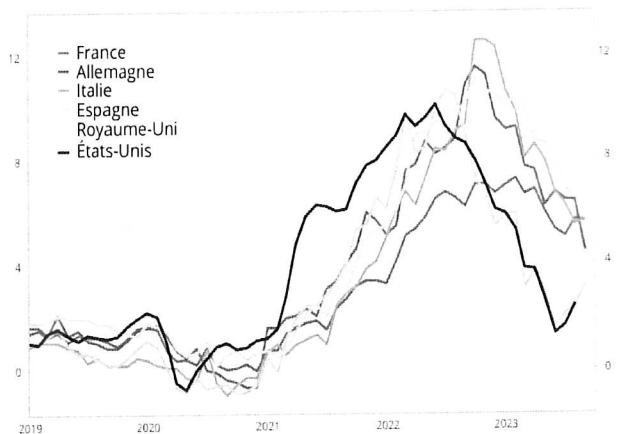
UN CONTEXTE MACROECONOMIQUE MARQUE PAR UNE BAISSSE DE L'INFLATION MAIS UNE SITUATION QUI SE DEGRADE DE FACON GENERALE POUR LES COLLECTIVITES

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par une crise mondiale (persistance de l'inflation et hausse des taux d'intérêt) qui a généré un ralentissement global de l'économie mondiale renforcé par les difficultés de l'économie chinoise. Si les Etats-Unis ont connu une croissance du produit intérieur brut (PIB), tirée par la demande intérieure et les politiques publiques de lutte contre l'inflation, l'activité en Europe a stagné. Les pays en développement connaissent un ralentissement de leur croissance.

(taux directeurs ; taux journalier en %)



(glissement annuel en %)



Taux directeurs des banques centrales

Niveaux d'inflation

Aux difficultés d'approvisionnement, se sont ajoutées les hausses des coûts et la pénurie de main d'œuvre. Aujourd'hui, nous connaissons une inflation à des niveaux inconnus depuis les années 80. Cette crise a eu pour conséquences, à l'échelle nationale et locale, la flambée des prix de l'énergie, l'explosion des coûts des matières premières et l'alimentation avec des ruptures de stock chez les fournisseurs. L'effet rareté de matières devient très coûteux pour les collectivités territoriales. On constate une chute accélérée des droits de mutation et un net ralentissement de la TVA.

L'évolution des principaux indicateurs français dépendra en grande partie en 2024 du contexte international et des conséquences des crises géopolitiques en cours. Ainsi, du fait des récents développements au Proche-Orient, l'hypothèse d'un nouveau choc pétrolier n'est pas exclue.

L'évolution des finances locales est marquée par des changements d'ampleur rapide de leur contexte : réductions des leviers fiscaux classiques, substitution des subventions ciblées (en particulier sur les projets environnementaux) aux dotations globales, nécessité pour les collectivités d'investir dans la transition écologique avec la nécessité en parallèle d'assumer financièrement le patrimoine dans une époque marquée par un défaut d'attractivité des métiers territoriaux et un épuisement des vocations, côté élus et agents.

Après plusieurs années de baisse, la hausse tendancielle du chômage devrait se poursuivre, passant de 7,2 % de la population active en 2023 à 7,9 % en fin 2024. Elle s'explique principalement par trois facteurs : la fin des aides « Covid » qui vont accroître les défaillances d'entreprise et ralentir les embauches, l'effet démographique de la réforme des retraites et la faiblesse de la croissance de l'activité économique. Enfin, le secteur du logement semble bel et bien au début d'une crise majeure, avec un fort coup d'arrêt des constructions neuves, prises entre la hausse des taux d'intérêts qui réduit le pouvoir d'achat des ménages et l'augmentation des coûts de construction qui ne permet pas d'ajuster les prix à la baisse en conséquence. Il semble clair désormais pour de nombreux experts que le modèle de production de logement est à repenser en profondeur en France.

La loi de Finances 2024 a été élaborée pour :

- Lutter contre l'inflation – Soutien du pouvoir d'achat
- Amorcer un recul du déficit public
- Maintenir une politique d'investissement stratégique en matière de transition écologique

La fin du « quoi qu'il en coûte » (facture de 240 milliards d'euros) se matérialise à travers différentes mesures :

- Suppression de la plupart des dispositifs de soutien de l'Etat aux entreprises et aux collectivités sur le coût de l'énergie (10 milliards d'euros).
- Réduction des aides aux entreprises (- 4,5 milliards d'euros)
- Réduction des aides à la politique de l'emploi (-1 milliard d'euros)
- Réforme de l'assurance chômage (- 700 millions d'euros)

Évolution en %	2022	2023	2024 prévisions
Croissance du PIB réel	2,5	0,8	0,9
Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)	5,9	5,7	2,5
Taux de chômage (BIT, France entière, moyenne annuelle)	7,3	7,4	7,5

Le gouvernement a programmé 7 milliards d'euros supplémentaires sur la transition écologique dont 1,8 milliard d'euros pour l'énergie, 1,6 milliard pour les transports et la mobilité, et 1,6 milliard pour la rénovation des logements.

Il prévoit également d'indexer sur l'inflation le barème de l'impôt sur le revenu, les retraites et les prestations sociales.

Place au « sur mesure » avec des aides concentrées sur des secteurs pénalisés.

Les objectifs de la loi de Finances 2024 :

	2023	2024
Croissance	1,0%	1,4 %
Déficit	- 4,9%	- 4,4 %
Inflation	4,9%	2,6%
Endettement en % du PIB	109,7%	109,7%

PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2024 EN FAVEUR DES COMMUNES

1. Evolution de la dotation globale de fonctionnement

Le PLF 2024 prévoit une augmentation de 220 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

2. Augmentation des crédits consacrés à la transition énergétique

La poursuite du verdissement des dotations d'investissement et une augmentation du fonds vert

- Une poursuite du verdissement des dotations d'investissement impliquant qu'en 2024, 30% des projets financés par la DSIL et 20% de ceux bénéficiant de la DETR « devront être considérés comme favorables à l'environnement »
- Le fonds vert va passer de 2 à 2,5 Mds€ en 2024 afin de continuer à soutenir « une approche transversale de la transition écologique dans trois dimensions » :
 - *La performance environnementale (rénovation énergétique, modernisation de l'éclairage public, etc.),*
 - *L'adaptation au changement climatique (prévention des risques d'inondation, des feux de forêt, érosion du trait de côte),*
 - *L'amélioration du cadre de vie (zones à faibles émissions mobilité, covoiturage, recyclage foncier des friches)*
- Les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront, eux, d'une enveloppe de 500 M€ pour rénover 2 000 écoles dès 2024

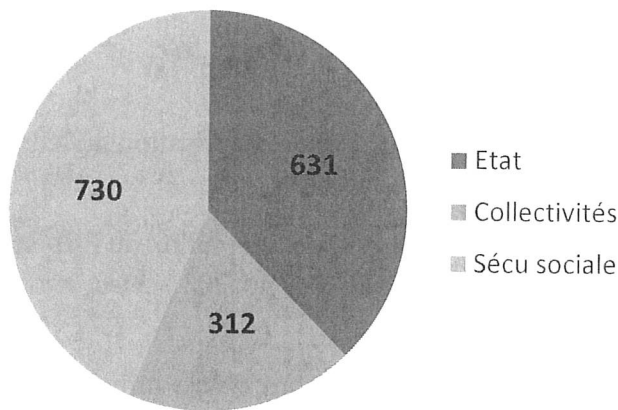
Le PLF prévoit d'augmenter les engagements pour les dotations d'investissement aux collectivités de 300 millions d'euros, avec une conditionnalité : 20 % de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et 30 % de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) seront consacrés à des projets concourant à la transition énergétique.

3. Suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires à compter de 2025

Même si les collectivités ont obtenu un report de la mesure d'un an, à septembre 2025, le projet de loi de finances entérine bien la suppression du fonds de soutien aux activités périscolaires, qui subventionne la mise en place des TAP. Cette suppression pénalise les collectivités ayant fait le choix de rester à une organisation du temps scolaire de 4,5 jours, dont il a été démontré qu'elle est meilleure pour les apprentissages.

La commune étant concernée, cela représentera pour elle une perte d'environ 21 510€.

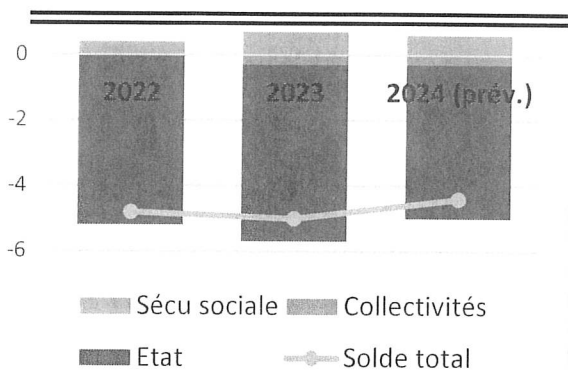
Répartition des dépenses publiques (en milliards d'euros)



Autres mesures

La dotation forfaitaire titres sécurisés est pratiquement doublée, passant de 52 millions en 2023 à 100 millions en 2024.

Solde des budgets publics (en % du PIB)



Le versement de la dotation particulière élu local est étendu aux communes jusqu'à 10 000 habitants, contre 3 500 auparavant. Cette dotation vise à financer le coût de l'assurance pour la protection fonctionnelle des élus. Au vu des montants servis jusqu'à présent pour les communes comprises entre 1000 et 3 500 habitants, la somme devrait être anecdotique, de l'ordre de quelques centaines d'euros.

Le versement du **fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** est étendu à compter de 2024 aux aménagements de terrains, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

En résumé :

Sous l'effet de ce contexte national et des décisions gouvernementales déjà prises, les collectivités territoriales devraient connaître en 2024 un « effet ciseaux » mettant à mal leur capacité d'autofinancement. Ce phénomène est déjà constaté en 2023. En effet, les dépenses de fonctionnement ont augmenté sous le poids des charges à caractère général (achats, contrats de prestations de services...) très fortement touchées par la hausse des prix, et des frais de personnel, avec notamment

la revalorisation du point d'indice. Deux postes en hausse de 9,4 % et de 5,1 %, respectivement, toutes collectivités confondues.

Une fiscalité moins dynamique fait peser l'incertitude sur les recettes

Alors qu'en 2023, les collectivités locales ont bénéficié d'une très forte revalorisation de leurs bases foncières, en 2024, elle devrait être un peu moindres.

L'évolution des recettes de la TVA serait également ralentie, au regard de l'évolution du PIB en valeur en 2024, prévue autour de + 4 % par le gouvernement (Programme de stabilité 2023-2027, avril 2023), soit plus de deux points de moins qu'en 2023

Quant aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ils continueront d'être influencés par les conditions d'évolution des ventes dans l'immobilier qui s'inscrivent en baisse continue depuis le début 2023, en lien avec la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions d'emprunt

➤ DOTATIONS EN PROVENANCE DE REDON AGGLOMERATION

• Fonds perçus par la commune en provenance de Redon Agglomération

Guémené-Penfao	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes compte 73 223	100 425,00 €	101 104,00 €	101 227,00 €	95 112 €	97 375 €	87 710 €
Attributions de compensation compte 73211	129 560,00 €	127 350,95 €	127 350,95 €	127 350,95 €	127 350,95 €	127 350,95 €
Fonds de concours compte 13251 (FC investissements)	130 301,00 € <i>dont 70 048,00 €</i>	113 421,61 € <i>dont 63 421,61 €</i>	0,00 € (78 630,75 € attendus en 2020)	192 741,10 € (100 000€ pour la salle de gymnastique, 1741,10€ pour le restaurant scolaire, 91 000€ pour l'école maternelle)	39 315,37 € (versés pour les nouveaux vestiaires +39 315,38€ à venir)	0 101 107,63 € à venir (vestiaires sportifs: 39315,38€, mairie extension: 41 194,83€, carrefour Chateaubriant : 41194,83€, 20 597,42€ sur extension mairie)
compte 74751 (pour FC fonctionnement)	<i>en fonctionnement</i>	<i>en fonctionnement</i>	non perçus en date du 31/12/2020)			0
compte 74751 (pour FC Fonctionnement)				5200€ (corona virus) 28 630,71€ aménagement voirie	57 261 € (fond de concours fonctionnement 2019)	4 200€ (participation collecte eaux usées) 14 206 € à venir (participation dépôts sauvages)

➤ DOTATIONS EN PROVENANCE DE L'ETAT

Pour ce qui est de la Commune de Guéméné-Penfao, on aurait pu s'attendre à une légère baisse des dotations (chapitre 74). Ce n'a pas été le cas car le chapitre passe de 2 132 463,07€ en 2021 à 2 275 642,52€ en 2022 et à 2 318 58,76€ en 2023. L'effort de solidarité de l'Etat envers les collectivités les plus fragiles se poursuit.

Les compensations sont les allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser les pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidés par voie législative. Le mécanisme de compensation dépend donc de décisions nationales.

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle des communes (DCRTP - compte 748 313 est stable de 2020 à 2023.

Le Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (compte 748 32) a baissé légèrement en 2023. En 2022, il enregistrait une légère hausse de +615,10€ de recettes. Les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression. Il s'élève à 19 175,65€ en 2023.

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) vient compenser la perte de la Taxe Professionnelle par un reversement qui est fixe et reconduit chaque année. Cette fixité offre une stabilité aux collectivités territoriales et n'est pas structurellement pénalisante pour les contributeurs, notamment ceux qui ont connu depuis 2010 un dynamisme de leur fiscalité économique. En effet, leur contribution au FNGIR n'a pas augmenté, alors que leurs ressources fiscales, y compris celles qu'elles percevaient au surplus de leur compensation, ont progressé.

GUEMENE- PENFAO	2020	2021	2022	2023
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	13 274 €	13274	13 274 €	13 274 €
compte 748 313				
FDPTP - Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle	29 707 €	18 957,53 €	19 572,63 €	19 175,65 €
compte 748 32				
FNGIR Fond national de garantie individuelle de ressource - compte 73221	34 375 €	34 375 €	34 375 €	34 375 €
Dotation recensement compte 7484				10 128 €
Dotation Titres ANTS compte 7485 (carte d'identité, passeport)				5 500 €

Disparition de la Taxe d'Habitation

Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables. Elle est toutefois maintenue sur les résidences secondaires.

Le compte 74 834 (Etat- compensation au titre des exonérations des taxes foncières) évolue comme suit :

GUEMENE - PENFAO	2021	2022	2023
Compte 74 834 (Etat – compensation des taxes foncières locaux industriels, propriétés bâties et non bâties)	69 237€	70 271€	73 938€

La Dotation Nationale de Péréquation- compte 74127

Guémené-Penfao	DNP perçue	Baisse DNP de N sur N-1
2016	196 513,00 €	- 7 359,00 € soit -3,61 %
2017	189 316,00 €	- 7 197,00 € soit -3,66 %
2018	182 926,00 €	-6 390,00 € soit -3,40 %
2019	182 746,00 €	-180,00 € soit -1,00 %
2020	182 925,00 €	+179,00 € soit +0,99%
2021	178 930,00 €	- 3 995 € soit - 2,23%
2022	179 298,00 €	+ 368,00 € soit + 0,21%
2023	173 245,00€	-6 053€ soit - 3.38%

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** a connu en 2023 une belle augmentation due essentiellement à l'évolution démographique mais aussi à l'étude réalisée en 2021 afin d'ajuster le linéaire de voirie., Depuis 2019, elle était quasi stabilisée après 4 années de baisse entre 2014 et 2017.

Guémené-Penfao	DGF perçue compte 7411	Contribution au redressement des Finances Publiques (Jusqu'en 2017)	Evolution DGF de N sur N-1
2013	1 060 238,00 €		
2014	1 032 387,00 €	- 34 311 €	- 27 851,00 €
2015	954 934,00 €	- 86 488 €	- 77 453,00 €
2016	872 425,00 €	- 86 458 €	-82 509,00 €
2017	827 172,00 €	- 46 611 €	- 45 253,00 €
2018	820 393,00 €	Pas d'écèlement, mais baisse de population INSEE de – 76 habitants	- 6 779,00 €
2019	813 625,00 €	Pas d'écèlement, mais baisse de population INSEE de – 16 habitants	- 6 768,00 €

2020	813 174,00 €	Pas d'écrêtement, mais baisse de population INSEE de - 14 habitants	-451,00 €
2021	814 708,00 €	Augmentation de la population INSEE de + 26 habitants	+ 1 534,00 €
2022	817 147,00 €	Augmentation de la population INSEE de + 7 habitants	+ 2 439,00€
2023	817 960€	Augmentation de la population INSEE de +24 habitants	+ 813,,00€

L'augmentation de la **Dotation de Solidarité Rurale – compte 74 121 (DSR)** permet un maintien des recettes du chapitre 74. Elle est composée de 3 éléments : une fraction bourg centre, une fraction péréquation, et une fraction cible :

Guémené-Penfao	Fraction Bourg centre	Fraction péréquation	Fraction cible	Total DSR	Progression DSR de N sur N-1
2014	218 515 €	140 521 €	69 988 €	429 024 €	+ 30 473 € soit + 7,65%
2015	253 298 €	151 615 €	110 810 €	515 723 €	+ 86 699 € soit + 20,21 %
2016	270 825 €	160 903 €	145 367 €	577 095 €	+ 61 372 € soit + 11,90 %
2017	292 577 €	171 758 €	213 441 €	677 776 €	+100 681 € soit + 17,45 %
2018	294 562 €	176 135 €	235 776 €	706 473 €	+ 28 696 € soit + 4,23 %
2019	304 358 €	176 773 €	244 727 €	725 858 €	+ 19 385 € soit + 2,74 %
2020	318 407 €	178 273 €	283 648 €	780 328 €	+ 54 470 € soit + 7,50 %
2021	355 444 €	179 780 €	310 273 €	825 497 €	+ 45 169 € soit + 5,78 %
2022	355 896 €	182 152€	341 745€	879 793€	+ 54 296 € soit + 6,17%
2023	377 748€	212 703€	346 153€	936 604€	+ 56 811€ soit + 6,45%

L' étude linéaire de voirie a une incidence sur les fractions péréquation et cible (+ 60 719 mètres linéaires)

Elle est en constante augmentation depuis 2014

Les dotations de soutien à l'investissement local de droit commun témoignent de l'effort de l'Etat pour soutenir l'investissement local :

- **Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL)**
- **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Guémené-Penfao	DETR -compte 1341	DSIL - compte 1347
2018	133 750,00 €	-
2019	-	10 000,00 €
2020	92 120,00 €	-
2021	18 420,00 €(extension salle gym)	41 885,43 € (Réhabilitation pôle enfance)
2022	Pumptrack :18 864€	Vestiaires foot : 27000€
2023	Rdc extension mairie (avance) : 19 550,40€	Réaménagement Pôle enfance : 52 500€
	Nvx vestiaires sportifs acompte : 45 000,00€	
	Construction pumptrack : 42 139,50€	

Subventions non perçues à ce jour :

DSIL Restauration chapelle Saint Georges	48 400€
DSIL Rénovation-Sécurisation Mairie	50 000€
DETR 2020 Nouveaux vestiaires sportifs	18 000€
DETR 2021 Extension mairie	45 617,60€

Aucune DETR n'a été accordée en 2023. Pour autant, une demande de financement avait été établie pour aider au financement du restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine pour 175 000 €HT et cette demande n'a pas abouti.

Il en est de même pour le dossier DSIL 2023 sollicité dans le cadre du financement des vestiaires B1-Club House pour 90 000€HT. Ce dernier n'a pas abouti non plus. Cependant, suite aux dégradations de la mairie, l'Etat nous accorde une subvention exceptionnelle de 50 000€ dans le cadre de la DSIL 2023 pour sécurisation et rénovation de l'hôtel de ville.

Une nouvelle demande de DETR pour contribuer au financement des travaux de l'ex-PMU à hauteur de 175 000€ a été demandée pour 2024 ainsi qu'une demande de DSIL à hauteur de 80 000€ pour contribuer au financement des travaux de requalification d'entrée de bourg / Sécurisation avec création de liaison douce de la Route de Redon.

Autres subventions d'investissement pour lesquelles la commune a reçu une notification

PAYEUR	OBJET	MONTANT ATTENDU	MONTANT PERCU EN 2023
Aide foot amateurs	Éclairage stade synthétique	10 000€	
Mission Bern	Chapelle Saint Georges	148 000€	

Région Pays Loire	Chapelle Saint Georges	70 000€	
DRAC	Chapelle Saint Georges	18 341,45€	
TDIL	Travaux accessibilité personnes mobilité réduite	19 750€	
Région Pays Loire	Cabinet médical Beslé-sur-Vilaine		25 000€
Département 44	Etudes presbytère		13 675€
Département 44	Etude parvis mairie		3 650€
FFT	Club house	30 000€	
TOTAL		296 091,45€	42 325€

Les principales réalisations 2023 :

- Vestiaires sportifs de Bellevue
- Fin des travaux de réaménagement des locaux des services techniques et du bâtiment annexe
- Etudes économiques et de faisabilité sur le Presbytère et ses annexes par l'intermédiaire de Loire Atlantique Développement.
- Etude de faisabilité économique et de recherche d'architecte en vue des travaux de réhabilitation du Restaurant du port de Beslé-sur-Vilaine. L'attribution du marché a été octroyé au Cabinet d'architectes CLAAS. Parallèlement, une étude de faisabilité économique avec projection en termes de rentabilité a été réalisée par LAD (Loire Atlantique Développement).
- Lancement du dossier de recherche de porteur de projet sur le restaurant
- Extension de la mairie de Guémené-Penfao : accessibilité, rénovation de l'accueil. Phase de désamiantage réalisée en avril 2023. Travaux sur les réseaux. Le démarrage des travaux aurait du commencer en 2023. Les travaux débiteront en début 2024.
- Etude d'aménagement réalisée par le Cabinet Broussaille pour le parvis de la mairie.
- Expérimentation d'un nouveau plan de circulation et de stationnement en centre -bourg suite à concertation au niveau local.
- L'installation de 3 tables de tennis de table (Prairies du Don, Prairie de la Vilaine, à proximité du Pumptrack)
- Aménagement de la route de Chateaubriant
- La reprise de 50 tombes dans le cimetière de Guémené-Penfao (Exhumations / Inhumations)
- Démarrage des négociations avec l'architecte Péricolo dans le cadre de la réhabilitation de la chapelle Saint Georges.
- Poursuite du dossier « boucle vélo » sous l'égide départementale
- Rénovation des toilettes du Guénouvry
- Création d'un local Pétanque à Guénouvry
- Aménagement du carrefour de Saint Joseph du Nain
- Poursuite des travaux d'installation de la fibre optique sous l'égide départementale
- L'ouverture d'un service de Titres (CNI/ Passeports) qui délivre en moyenne 271 titres mensuellement depuis sa mise en place
- Végétalisation de la cour de l'école Joséphine Baker
- La réhabilitation des toitures des chalets locatifs au camping du port de Beslé-sur-Vilaine,
- La labellisation de ce même camping
- La réhabilitation de logements sociaux à Beslé-sur -Vilaine

Par ailleurs, des actions communales de proximité ont été réalisées en 2023. Celles-ci confortent l'attractivité de la ville dans sa dynamique telles que la plantation de haies bocagères, l'opération « une naissance, un arbre », les animations festives telles que celles organisées à l'occasion du 14 juillet, de la fête du port de Beslé-sur Vilaine, de la Saint Michel, la fête des familles, la journée autour du vélo dans le cadre de l'inauguration du pumptrack, les journées du patrimoine ou encore la cérémonie de

mariage à l'ancienne à la Chapelle Saint Georges. Il convient également d'évoquer la participation communale aux Musicales de Redon ou à Jean de Florette, aux animations proposées par la médiathèque sans oublier la participation de la commune à des opérations sportives d'envergure telle que l'accueil des handballeuses professionnelles de Nantes.

Orientations budgétaires 2024

Les orientations budgétaires 2024 sont celles d'un budget rationalisé, déterminé par des priorités et caps à maintenir. La commune va s'atteler à mettre en œuvre le chantier d'extension de la mairie et de naturation de son parvis, entamer les réhabilitations du restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine et de l'ex PMU de Guémené-Penfao et de finaliser le chantier Vestiaires B1- intégration Club House qui vient tout juste de démarrer

Les travaux de requalification de l'entrée de bourg, sur la route de Redon devraient également voir le jour de même que 3 chantiers de création de réserves d'eau pour pouvoir intervenir plus efficacement en cas d'incendie.

2 chantiers d'ombrières seront également menés au cours du second semestre 2024 sous l'égide de TE44.

La commune envisage aussi l'acquisition maison intercommunale de santé et d'engager un financement sur ce dossier avec la Banque des Territoires.

Elle poursuivra également la réflexion en cours sur l'aménagement la tranche 2 du lotissement de la Courtinais ou encore le terrain acheté par l'EPF, îlot du vélodrome. Et, dans un autre registre, celle amorcée sur les ZAER (Zones aménagement pour les énergies renouvelables

La commune participera également activement à l'élaboration du PLUI communautaire

Une enveloppe visant à mener à bien des travaux « hors projets initiaux du mandat » sera affectée aux services et devra impérativement être suivie et respectée. A noter que pour chacun des projets ou dossiers traités, une recherche intensive de subventions sera effectuée.

Enfin, il a été décidé que le Projet Presbytère serait différé, compte tenu de l'augmentation des autres opérations et du cout de la construction. Cependant, les annexes vont bientôt être louées et vont faire l'objet de menus travaux de conservation. Le projet de Construction de la gendarmerie est en attente. Une négociation entre l'Etat et les bailleurs devrait s'engager afin de permettre aux bailleurs sociaux d'équilibrer financièrement leur opétation.

Une gestion par AP/CP sera engagée en 2024 afin de gérer au plus juste les dépenses nécessaires de l'année sur le Restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine, sur la rénovation de l'ex PMU, les travaux de voirie.

ANALYSE
DE LA SITUATION
FINANCIERE
DE LA COMMUNE
DE GUEMENE PENFAO

**EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT SUR LES 6 DERNIERS
EXERCICES ECHUS**

Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
11	1 308 919,57 €	1 207 063,53 €	1 093 999,03 €	1 373 923,05 €	1 468 652,37 €	1 553 556,66 €
12	2 091 435,73 €	2 111 037,16 €	2 189 666,01 €	2 394 988,52 €	2 574 596,20 €	2 719 513,77 €
65	650 427,93 €	652 496,25 €	707 280,43 €	629 733,94 €	659 333,53 €	621 841,01 €
66	41 511,42 €	62 746,57 €	68 591,63 €	59 262,31 €	53 783,45 €	48 954,66 €
68					1 000,00 €	2 209,94 €
67	982,96 €	3 883,37 €	1 035 876,65 €	2 897,49 €	39 374,35 €	0,00 €
14	11 751,00 €	7 907,00 €	5 474,00 €	6 133,60 €	8 708,00 €	7 435,80 €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 105 028,61 €	4 045 133,88 €	5 100 887,75 €	4 466 938,91 €	4 805 447,90 €	4 953 511,84 €
	378 307,72 €	377 101,10 €	515 332,45 €	439 790,65 €	714 296,64 €	575 820,08 €
	042 : Ecritures d'ordre					
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 483 336,33 €	4 422 234,98 €	5 616 220,20 €	4 906 729,56 €	5 519 744,54 €	5 529 331,92 €

Chapitres	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
70	323 187,16 €	319 834,42 €	224 171,00 €	305 346,50 €	339 803,14 €	362 737,39 €
73	2 531 832,13 €	2 643 025,26 €	2 727 934,64 €	2 985 786,24 €	3 032 031,23 €	3 243 189,12 €
74	2 200 086,57 €	2 206 612,47 €	2 200 466,81 €	2 132 463,07 €	2 275 642,52 €	2 268 445,56 €
75	163 284,47 €	192 572,76 €	157 561,36 €	171 239,26 €	211 684,20 €	202 734,76 €
13	63 510,61 €	47 089,67 €	15 719,59 €	57 777,09 €	30 871,57 €	71 842,64 €
76	21,06 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €	17,78 €
77	18 755,64 €	26 278,63 €	163 940,16 €	27 201,91 €	161 557,31 €	25 968,81 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 300 677,64 €	5 435 415,34 €	5 489 795,69 €	5 679 816,20 €	6 051 592,10 €	6 174 936,06 €
	29 279,37 €	62 361,45 €	11 640,54 €	74 288,97 €	150 938,64 €	90 894,72 €
	042 : Ecritures d'ordre					
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 329 957,01 €	5 497 776,79 €	5 501 436,23 €	5 754 105,17 €	6 202 530,74 €	6 265 830,78 €
002	711 497,36 €	837 380,82 €	2 241 895,61 €	1 127 111,64 €	774 487,25 €	462 965,75 €
TOTAL GLOBAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 041 454,37 €	6 335 157,61 €	7 743 331,84 €	6 881 216,81 €	6 977 017,99 €	6 728 796,53 €

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 044-214400673-20240215-D_2024_004-DE

SUIVI DES RESULTATS PROVISOIRES DE FONCTIONNEMENT avant transmission du Compte Administratif 2023

2023	1 199 464,61 €
2022	1 457 273,45 €
2021	1 974 487,25 €
2020	2 127 111,64 €
2019	1 912 921,28 €
2018	1 558 118,04 €
2017	1 711 497,36 €
2016	1 500 399,00 €
2015	1 464 000,00 €

Dépenses de Fonctionnement :

On observe entre 2022 et 2023, une augmentation générale des dépenses de fonctionnement réalisées de 84 453€ soit 1,53%. Comparativement, l'augmentation était de 12,49% entre 2021 et 2022.

Chapitre 011 - Dépenses diverses charges à caractère général

Augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023 sur le chapitre 11 de 5,77 %, soit en valeur : + 84 756,49 €.

2021 : 1 373 923,05€

2022 : 1 468 800,17€

2023 : 1 553 556,66€

Sur ce chapitre, 91,85% des prévisions budgétaires 2023 ont été réalisées contre 73,69% en 2022.

Le chapitre 11 représente 31,36 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement en 2023 contre 26,64% en 2022.

L'année 2023 a été une année à la fois d'amorces de projets avec la réalisation de nombreuses études mais aussi de travaux d'entretien, de remise en état et de maintenance des biens communaux car le patrimoine communal (bâtiment, voirie, réseaux) devient vieillissant et il

convient de le remettre en état. Le prévisionnel de dépense énergétiques prévu à la hausse en 2023 avait été correctement anticipé.

De nombreux comptes sont en hausse :

- **6042** – achat prestations de service (sorties animations jeunesse- séjours, fournitures de repas scolaire et participation de la commune aux frais de scolarité des enfants de GP)

2021 : 86 878 €

2022 : 136 433€

2023 : 155 169€

Augmentation de 13,73 % entre 2022 et 2023. Ces dépenses correspondent à des charges refacturées. L'augmentation entre 2021 et 2022 s'explique la reprise « normale » de l'activité post covid.

En 2023 :

Le poste sorties/ transport : 20 276€

Le poste Fourniture repas refacturés : 121 912€ - augmentation de 1700 repas entre 2022 et 2023 et augmentation du cout du marché de restauration de 6% en 2022 et de 3% entre 2022 et 2023 – augmentation du poste de 3500€ entre 2022 et 2023

Le poste participation aux frais de scolarité des enfants de GP est incompressible : 13 853€ en 2023 contre 5 785€ en 2022. Il fluctue chaque année en fonction du profil des enfants aidés.

- **611** – Contrats prestations de services

2021 : 5 279€

2022 : 73 986€

2023 : 85 482€

Depuis 2022, ce compte sert à payer l'entente Voirie. (commune de Plessé)

2021 : 60 768€

2022 : 65 851€

2023 : 80 014€ (1 tiers des versements correspond au reliquat N-1 et le dernier tiers 2023 sera facturé en 2024.

Le compte enregistre également notamment les coûts de fourrière animale soit 5 466€ pour 2023.

- **60612**- Energie – Electricité

2020 : 139 635€

2021: 141 942€

2022 : 130 068€

2023 : 205 336€

Report sur 2023 des consommations de fin 2022 (consommations novembre et décembre 2022) + consommations 2023.

On est resté néanmoins dans le prévisionnel budgétaire qui était de 210 000€.

- **60611** – eau et assainissement (incidence des factures Véolia). Les factures d'eau sont payées 2 fois/ an avec un an de décalage et un rattrapage financier sur la fin de l'année N-2. Un reliquat de factures 2022 a été payé sur 2023 et on s'attendait donc en 2023 à une hausse de couts sur ce compte.

2021 : 28 210 €
2022 : 27 993 €
2023 : 35 366€

- **60623** – alimentation. Goûters des enfants lors des activités jeunesse /enfance, pommes distribuées dans les écoles, vernissages, + coûts alimentaires de quelques manifestations (Fête des familles, rallye citoyen, musicales de Redon, fête du port Beslé, Halloween, le cheval breton, journées du patrimoine, confrérie de la fée carabosse, Gsell, 11 novembre...). La vie festive de la commune a retrouvé son rythme effréné et des collations lors de certaines réunions ou conseils municipaux. Incidence également de l'évolution des prix sur les denrées alimentaires.

2021 : 9 631€
2022 : 14 763€
2023 : 16 800€

- **60631** – Fourniture d'entretien

2021 : 74 706€
2022 : 65 135€
2023 : 82 544€

De gros stocks ont été effectués en 2020 et 2021. Les besoins étaient moindres en 2022. Le compte regroupe en 2023 les fournitures de ménage et de consommables, d'entretien des véhicules, de l'éclairage public, de petits outils, de peinture, de matériels divers pour petits équipements. Compte « fourre-tout » difficile à analyser finement.

- **60633** – Fournitures de voirie –Sel, sable, granulats, regards hydrauliques, peinture, frais de signalétique et de réparations de voirie, numérotation de rues...)

2021 : 33 610€
2022 : 33 587€
2023 : 39 410€

- **60636** – vêtements de travail

2021 : 6 825 €
2022 : 8 127€
2023 : 10 880€

Nouveautés : Incidence sur 2023 de l'achat des doudounes pour le personnel de bureaux + renouvellement des vêtements de travail des agents de l'animation et du service jeunesse.

Suggestion de marge d'économie pour 2024 : remplacer les vêtements de travail à usure constatée.

- **6067** – Fournitures scolaires

2021 : 15 314€
2022 : 16 335€
2023 : 16 858€

Achat exceptionnel en 2023 de manuels au profit de l'école Joséphine Baker.

- **6135** – locations mobilières –Locations d'engins de chantiers type nacelle, minipelle, rouleau, nettoyeur haute pression, élagueuse, location de broyeurs + divers logiciels (ex : Chorus, autostore , Drive...), location d'un robot tondeuse (9240€) , du développement des terminaux de paiement avec Monétic pour le marché et le camping.

2021 : 4 939€
2022 : 14 201€
2023 : 22 594€

- **61521** – Terrains

2021: 37 148€
2022: 45 643€
2023 : 52 767€

Frais de plantations de haies bocagères avec et sans convention, enherbage des cimetières, régénération et entretien des terrains de foot de Guénouvry et de Guémené-Penfao (herbe et synthétique) et du boulodrome + entretien de divers terrains communaux (voie romaine, prairies du Don... et des chemins de randonnées (AIRE), abattages d'arbres.

- **615228** – Entretien et réparations autres bâtiments

2021 : 18 840€
2022 : 1 299€
2023 : 6 687€

En 2023 des travaux d'entretien et de réparation ont été effectués sur la chaudière de la gendarmerie, à l'Atelier du Guidon, au pôle paramédical et médical, sur le logement communal de la Poste, sur la toiture de la chapelle des Lieux Saints ainsi que des vidanges à Guénouvry dans nos logements locatifs communaux.

- **615231** – Entretien et réparations de voirie

2020 : 52 849€
2021 : 49 072€
2022 : 54 534€
2023 : 61 750€

Justifié en 2023 par de nombreuses interventions pour entretenir et maintenir en état la voirie (PATA), curage des fossés, dérasement des accotements, abattages arbres bd de Courcelles.

- **61551** – Matériel roulant – De nombreux travaux de réparations, de dépannage en tous genres sur la flotte roulante municipale sont réalisés hors de la mairie. Ce poste enregistre également les contrôles techniques. Le matériel est très sollicité et très souvent révisé.

2021 : 22 353€
2022 : 23 163€
2023 : 39 608€

- **6161** : Assurance multirisques

2020 : 26 732 €
2021 : 19 620 €
2022 : 22 307 €
2023 : 34 714€

Hausse générale galopante des contrats d'assurance dans tous les domaines. (incidences intempéries + incivilités)

- **6232** – Fêtes et cérémonies

2021 : 25 549€
2022 : 37 509€
2023 : 52 727€

Cérémonies du 8 mai, 11 novembre, 14 juillet, fête du Port de Beslé- sur -Vilaine, changement de commandement des pompiers, repas du personnel, vœux, fête des battages, Comice agricole, Cheval breton, Pump Party Tour, médailles du personnel, le Jardin dans tous ses états, 1 naissance, 1 arbre ainsi que les inaugurations : Pumptrack, Gsell. Les diverses manifestations justifient la hausse des couts entre 2022 et 2023.

- **6237** – publications- Frais de publication du Bulletin, diverses brochures : livret Chapelle Saint Georges, Noces 1900, Centenaire Monuments aux morts, reportage Comice agricole.

2021 : 9 966€
2022 : 19 487€
2024: 22 559€

- **6262** – Frais de communication

2021 : 38 294€
2022 : 37 681€
2023 : 44 785€

Téléphone et internet. Panneau lumineux.

- **6283** – Frais de nettoyage de locaux

2021 : 74 221€
2022 : 68 330€
2023 : 69 920€

Entretien sols, locaux, vitres + remise en état des lieux lors de la finition des chantiers par des prestataires extérieurs. Des prestations complémentaires ont été sollicitées en 2023 pour un montant de 485€.

- **6284** – redevance pour services rendus

2021 : 20 409€
2022 : 17 346€ (on s'attend à une facture 2022 payable sur 2023 d'environ 10 000€)
2023 : 18 994€

Ce compte sert à financer le contrat Berger Levrault + taxe Ordures Ménagères due à Redon Agglomération en très forte hausse. Le cout du traitement des déchets est très important depuis 2021. Depuis 2022, il faut tenir compte d'une hausse tarifaire mais aussi une facturation nouvelle basée sur le nombre de passages en déchèterie. Par comparaison, en 2019, la commune payait à Redon Agglomération 4 604€/ an sur la TEOM (taxe enlèvement des ordures ménagères).

Nombre de passages en déchèterie :

2021 : 210
2022 : 121
2023 : 110

- **6288** : Autres services extérieurs

2021 : 58 214€
2022 : 47 850€
2023 : 55 339€

Le compte permet le paiement régulier de diverses prestations graphiques dans le cadre de nos publications municipales ou ponctuellement. En 2023, a servi à payer : pannonneaux l'arbre-1 naissance, la carte Les amis de la Chapelle Saint-Georges, les animations médiathèque ainsi que les droits d'auteur, les animations ponctuelles sportives (BMX autour du Pumptrack) ou professionnelles comme l'intervention du délégué à la protection des données.

- **6064** - Fournitures administratives – gestion rationalisée de ce poste malgré une hausse prévisionnelle du papier sur 2023.

2021: 8 216 €
2022 : 7 911 €
2023 : 7 956€

- **63512-** taxes foncières- acquisitions nouvelles de la commune depuis le début du mandat (cabinet médical de Beslé, café du port de Beslé, PMU...)

2021 : 24 009€
2022 : 27 082€
2023 : 28 860€

En baisse :

D'autres comptes du chapitre 11 sont marqués par une diminution entre 2022 et 2023.

- **6226** : Honoraires

2021 : 51 951€
2022 : 36 301€
2023 : 23 946€

Ce compte couvre entre autre, les frais de division foncière, de bornage, regroupe les interventions de partenaires extérieurs comme l'archiviste, SVP, Ecofinances, l'organisme de labellisation du camping du port de Beslé-sur-Vilaine, les vétérinaires pour les animaux errants...

- **62878** : redevances à d'autres organismes

2021 : 3 397€
2022 : 3 580€
2023 : 3 191€

Ce compte enregistre les frais liés à la lutte contre les rongeurs et les ragondins.

- **60621** – combustibles (gaz) – Factures Engie – P1 (consommation) – On considère 2019 au niveau de la consommation comme année de référence (avant Covid). On observe un doublement des couts entre 2019 et 2022 et une baisse de presque 50% en 2023.

2019 : 50 610€
2020 : 13 993€
2021 : 69 389€
2022 : 102 387€
2023 : 53 001€

Depuis 2021, les bâtiments sont à nouveau régulièrement chauffés, contrairement à 2020. En 2021, sont entrés dans le patrimoine communal le cabinet médical de Guémené-Penfao, l'appartement des médecins, l'ex-maison de l'emploi et l'extension du gymnase. En 2021-2022, les prix ont explosé avec de très fortes hausses des indices de prix. A partir de fin 2022 on observe une baisse.

Sur 2023, lors de la régularisation annuelle, il y a eu de gros avoirs car les valeurs réelles des indices étaient bien plus basses que les valeurs sur lesquelles les factures 2022 avaient été

calculées (13609.90€ T.T.C + 434.47€ T.T.C) ? De plus, en 2022, une facture a été payée par erreur et a généré un avoir pour 7974,14€ qui est venue en déduction d'autres factures 2023. De même, en 2022, une facture de fuel pour camions a été honorée par erreur sur ce compte.

- **615221** – Entretien et réparations bâtiments publics

2021 : 76 898€
2022 : 16 961€
2023 : 40 446€

Le compte enregistre les factures de maintenance corrective sur l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que les contrôles de légionelle + les menus travaux réalisés en cours d'année pour maintenir le patrimoine en état suite à dégât des eaux, problèmes sur couvertures et plafonds, travaux d'isolation, de métallisation, de diagnostic...

- **615232** – Entretien et réparations de réseaux

2021 : 10 906€
2022 : 35 078€
2023 : 7 299€

Hausse significative entre 2021 et 2022 (Hydrocurage, entretien de réseaux, enfouissement de réseaux rue de la Chevauchardais, route de Nozay, rue des Genêts, évacuation eaux pluviales, maintenance éclairage public...

2023 : hydrocurage Ste Marie, campagne Guémené-Penfao, pose de clapets, problèmes

- **61558** – Autres biens mobiliers

2021 : 14 540€
2022 : 11 564€
2023 : 17 162€

Réparation ou entretien de matériel de restauration scolaire, d'espaces verts, mobilier urbain...réalisée par des entreprises extérieures.

- **6156** – Maintenance

Frais d'installations de sécurité des bâtiments communaux et de maintenance sécurité incendie, vérification des extincteurs et robinets d'incendie, renouvellement de poteaux d'incendie, vérification des blocs autonomes incendie, maintenance logiciels et copieurs, maintenance du prestataire informatique, maintenance ascenseurs, maintenance chauffage, garantie P3 (remplacement de matériel de chauffage).

2021 : 101 840€
2022 : 98 711€
2023 : 80 326€

- **6068** – Autres matières et fournitures

2021 : 18 551€
2022 : 41 311€
2023 : 33 442€

En 2021, ce compte a été utilisé pour la gestion du covid (masques, gel, fournitures diverses pour l'enfance et la jeunesse, petit matériel pour les services techniques). Il a été considéré comme compte « fourre-tout » en 2022. 6 607€ y ont été affectés pour le changement de sols de la maison des services par erreur. On y trouve des factures de graviers, du raticide, du petit équipement sportif type tables de tennis de table, cannes à pêche, arbres et plantations diverses, fertilisants pour terrains de foot...

En 2023, on poursuit dans le même esprit : fournitures pour les plantations de haies bocagères, graines, semences, rocailles, terreau, sable, plants..., fournitures pour travaux manuels (enfance/jeunesse/ périscolaire), clés, produits pharmaceutiques, équarissage, raticide, literie pour le camping....

- **60622** – carburants

incidence cout du carburant + minibus publicitaire (véhicule partagé)

Achat de nouveau véhicule en 2021 (débroussailleuse + récupération de la rotomotte de l'ex SIVU Voirie) ayant permis de nouvelles prestations auparavant effectuées par l'Entente Voirie. Le nombre de kilomètres entretenus de voirie a doublé entre 2021 et 2022. En 2022, on a remplacé le camion affecté à la voirie ainsi que le tractopelle. En 2023, on a acheté un nouveau camion benne et un véhicule Aixam ainsi que vendu un vieux camion (B80),

2021 : 30 810€
2022 : 39 736€
2023 : 38 575€

- **6256** : Missions

2021 : 2 468€
2022 : 8 648€
2023 : 6 510€

Remboursement des frais de déplacements. Reprise depuis 2022 des déplacements, des réunions en présentiel.

- **6261** – Frais affranchissement

2021 : 9 155€
2022 : 9 796€
2023 : 6 518€

Dépenses habituelles avec envois en masse (Forum des associations + envois groupés type le repas des anciens, bons achats, convocations Conseils municipaux) + location de la machine à affranchir. Pas d'élections en 2023, ce qui a une incidence sur le cout global annuel. On privilégie le numérique par rapport au postal quand ceci est possible.

- **6227** : Frais d'actes et de contentieux

2021 : 0 €
2022 : 2 243€
2023 : 133€

Frais liés à un dossier de litige pour impayés de loyers. Compte utilisé uniquement pour gérer des affaires conflictuelles.

- **6231** – Annonces et insertion — En lien avec les marchés publics et lesancements de marchés réalisés en 2023.

2021 : 2 262€
2022 : 2 609€
2023 : 291€

- **6281** : Concours divers (cotisations...)

2021 : 6 044€
2022 : 7 291€
2023 : 6 406€

Escapes fluviales, redevance sportive départementale, fondation du patrimoine... Tous les appels à renouvellement de cotisations ne sont pas parvenus en 2023.

- **60632** – fournitures de petit équipement

2021 : 29 779€
2022 : 20 136€
2023 : 11 191€

Menues dépenses permettant la réalisation de petits travaux dans nos divers équipements (écoles, restaurant scolaire, salles, locaux associatifs...) ou la réalisation d'achats de faible ampleur (ex : petit matériel informatique, petit outillage, équipements ANTS...)

- **62876** : A un GFP de rattachement

Prestations facturées par Redon Agglomération : transports scolaires pour la piscine, cartables numériques,

2021 : 6 694€
2022 : 9 060€
2023 : 10 740€

En 2022, la commune a effectué un rattrapage de factures sur 2021 et a payé les prestations ADDRN.

En 2023, la commune a payé les prestations transports scolaires piscine et cartables numériques.

- **6182** – Documentation générale et technique

2021 : 2 088€

2022 : 1 362€

2023 : 926€

Rationalisation effectuée depuis 2022.

- **6184** – Versements à des organismes de formation

2021 : 4 412€

2022 : 5 805€

2023 : 5 213€

- **6355** – Taxes et impôts sur les véhicules

2021 : 0

2022 : 682€

2023 : 487€

Compte en lien avec les ventes de véhicules (camion 80B en 2023)

Chapitre 012 - Dépenses de personnel

Le « 012 » enregistre un solde de 2 719 513,77€ contre 2 568 903,90 € et représente en 2023, 54,89% contre 53,53 % des dépenses réelles de fonctionnement (4 953 996€). En déduisant les « Atténuations des charges » au chapitre 013 de la valeur 2023 de ces charges (71 872,12€) ce taux est ramené à 53,44% soit une masse salariale atténuée de 2 647 641,65€. Ce taux demeure cohérent avec le ratio moyen de notre strate population qui est de 56 % mais on doit être vigilant sur l'évolution future de la masse salariale. Cette dernière ne cesse de croître au fil des années.

2021 : 2 394 988,52€

2022 : 2 568 903,90€

2023 : 2 719 513,77€

Hausse + 5,86 % du chapitre 12 entre 2022 et 2023 soit en valeur + 150 609,87 € qui se décline comme suit :

- **6218** - personnel extérieur

2021 : 28 022,51€

2022 : 25 238,62€

2023 : 17 496,65€

Le compte a diminué de 7741,97 €, soit a engendré une baisse de - 31 %. Ce compte a enregistré les coûts liés aux prestations d'un agent des espaces verts dépendant d'un ESAT et à la prestation d'accompagnement de haies bocagères pour l'opération Liger Bocage 2023 avec la Chambre d'Agriculture. L'agent provenant de l'ESAT a été stagiairisé et son coût, de ce fait, a basculé sur le compte 64111.

- **64131**- rémunération des non titulaires

2021 : 193 888,53€

2022 : 235 782,17€

2023 : 313 051,05€

Le compte augmente de + 77 269€ soit 32,77% du fait des prestations de renforts dans les écoles, activités périscolaires, restauration pour pallier les absences et les remplacements pour maladie – Le nombre de non titulaires était de 10 au 31/12/2021. Il était de 15 au 31/12/2022 et de 13 au 31.12.2023. Ce cout englobe le coût de notre ex chargée de mission PVD. A titre d'information, la commune a payé tout au long de l'année 45 contractuels (12 agents recenseurs, 8 stagiaires BAFA, 11 saisonniers (2 au camping, 3 aux Services Techniques, 6 à l'animation). Parmi les non titulaires permanents, on compte en 2023 le recrutement d'un agent au service Titres (nouveau service) et l'ex chargée de mission PVD à 24H.

- 6417 : cout des apprentis :

2022 : 12 786€

2 apprentis ont été recrutés en septembre 2023 suite à recensement des besoins dans la collectivité. Ce compte n'était pas utilisé en 2022.

64138 : autres indemnités.

2021 : 2 573,53€

2022 : 6 131,50€

2023 : 6 085,65€

Depuis fin 2021, sur demande du SCG de Redon, ce compte est utilisé pour l'opération Argent de poche. Il a enregistré en 2023 6 085,65€ de dépenses.

64118 - autres indemnités

2021: 209 594,96€

2022: 232 938,60€

2023 : 212 962,40€

Le compte baisse de 8,58% car en 2022, il avait servi à payer une prime exceptionnelle visant à compenser les couts de transport des agents. C'est le compte sur lequel sont payées les primes (Régime indemnitaire notamment avec la revalorisation du CIA).

Il va de pair avec le compte **64111** - rémunération des titulaires

2021 : 1 135 397,92€

2022 : 1 193 602,75€

2023 : 1 218 034,72€

Le compte enregistre une hausse de 2,04%. Cette dernière s'explique essentiellement par les avancements de grade, d'échelons des agents et les nouveaux recrutements de titulaires impliquant une vraie création de poste. En 2023, on note 8 avancements de grade dont 1, suite à examen, et 1 promotion interne validés.

Le nombre de titulaires était de 54 au 31/12/2021. Il était de 53 au 31.12.2022 et de 56 au 31.12.2023. Parmi ces derniers, on compte 3 agents en disponibilité et 3 stagiaires. En 2023, la commune enregistre 2 départs en retraite de titulaires (J.Peuzé et G. Bellouard), 1 mutation (D.Rio) et 1 arrivée (S. Le Corre)

6332 - Cotisations FNAL

2022 : 7 150€

2023 : 7 672€

6451-URSSAF

2022 : 256 618€

2023 : 284 585€

6453- cotisations Caisses de retraite

2022 : 381 821€

2023 : 391 859€

6458 – cotisations organismes sociaux

2022 : 39 286€

2023 : 40 973

6478 autres charges sociales :

2022 : 21 649€

2023 : 20 473€

6336 - Cotisations CNFPT et Centre de Gestion

2021 : 33 760€

2022 : 37 320€

2023 : 40 399€

En hausse de 7,44%

Cotisation CNFPT : 0.90 % pour chaque personnel relevant de la Fonction publique territoriale,
Cotisation Centre de Gestion 44 : 1,61% pour les agents CNRACL et IRCANTEC.

6184 - formations

2021 : 4 412€

2022 : 5 805€

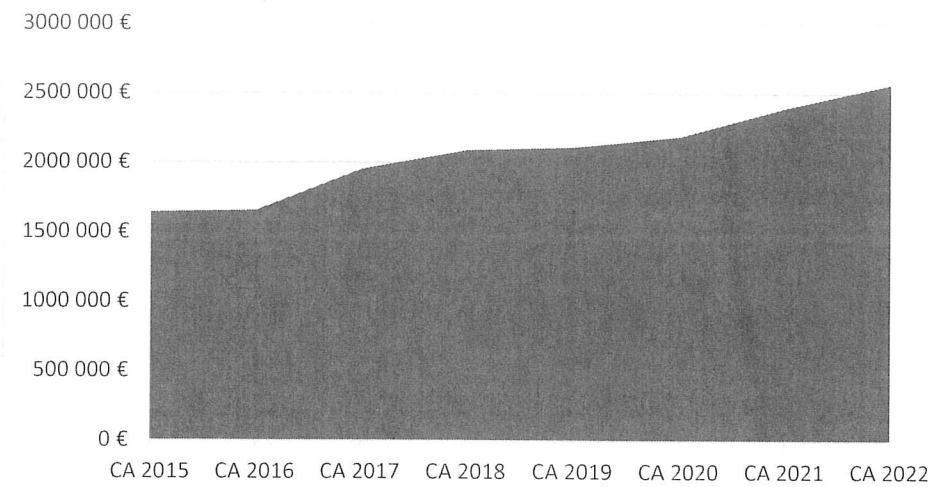
2023 : 5 213€

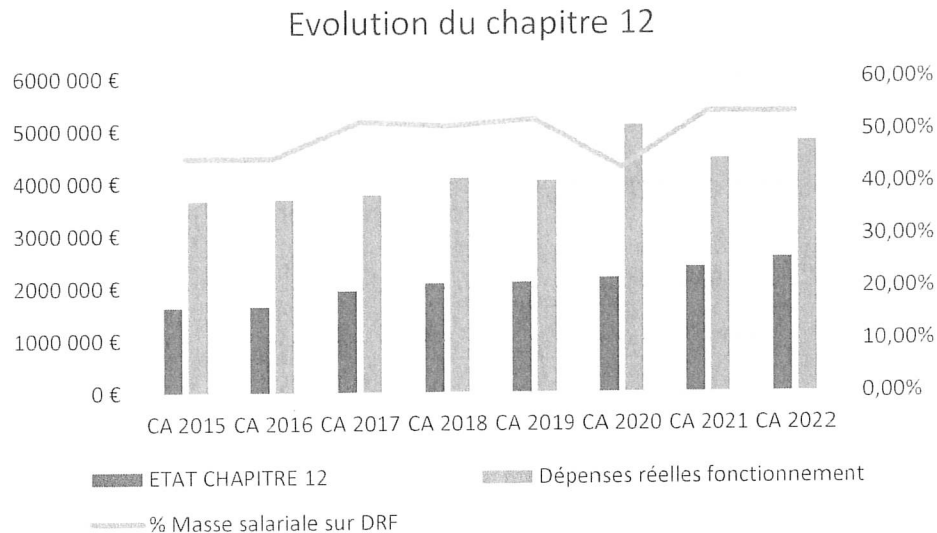
Le compte enregistre sur 2023 des dépenses liées essentiellement à des formations de prévention incendie, stages protection civile (premiers secours) et CEMEA (formation accompagnement BAFD).

Evolution des charges de personnel

	ETAT CHAPITRE 12	Dépenses réelles fonctionnement	% Masse salariale sur DRF
CA 2016	1 656 044 €	3 700 086 €	44,76%
CA 2017	1 951 684 €	3 777 153 €	51,67%
CA 2018	2 091 436 €	4 105 029 €	50,95%
CA 2019	2 111 037 €	4 045 134 €	52,19%
CA 2020	2 189 666 €	5 100 888 €	42,93%
CA 2021	2 394 884 €	4 467 503 €	53,61%
CA 2022	2 568 903 €	4 798 438 €	53,54%
CA 2023	2 719 513 €	4 953 996 €	54,90%

Evolution de la masse salariale





Chapitre 65 - Dépenses « Autres charges de gestion courante »

Le chapitre affiche un solde réalisé en 2023 de 621 841,01€.
 2022 : 657 868,84€
 2021 : 629 733,94 €

A l'instar de 2021 et 2022, certains comptes ont été provisionnés mais n'ont pas été utilisés ou très peu en 2023. Ainsi, le compte 6532 -frais de mission qui enregistre un solde de dépenses de 314€ ou 6536- frais de représentation du maire qui n'a pas été mouvementé.

Le compte **6535** - formation des élus- a été peu ponctionné alors même que la volonté politique est de former les élus au fonctionnement du secteur public (prévisions 10 000€) : 2 252€ en 2023.

Enregistrent une hausse :

- **6574-** Subventions aux associations

2021 : 71 41€
 2022 : 77 480€
 2023 : 85 718€

Hausse de 10,63% entre 2022 et 2023.

- **6553** -Service Incendie- cotisation SDIS

2021 : 147 670,00€
 2022 : 156 492,00€
 2023 : 171 594,00€

Enregistre une baisse :

- **6518** - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés.

2021 : 14 871€

2022 : 15 907€

2023 : 6 270€

Location du logiciel BL Enfance, COMEDEC et du portail citoyen + abonnement e-magnus et BL connect + droits d'auteur pour les spectacles. En 2023, toutes les factures ne sont pas parvenues. Chevauchement à prévoir sur 2024.

- **6558** -Autres contributions obligatoires

2021 : 197 876,23€

2022 : 111 944,12€

2023 : 164 801,75€

Il s'agit en 2023 de maintenance d'éclairage public et de participation financière communale au profit de l'école Sainte Marie pour l'année scolaire dans le cadre du contrat avec l'OGEC.

En 2022 : retard de facturation de la part du Sydela sur notamment les travaux de recherche de panne Eclairage Public Place de l'Eglise à Guénouvry et les effacements de réseaux de télécommunications – rue de la Chevauchardais et rue des Porteaux qui prennent du temps et pour lesquels la facturation interviendra plus tard.

Dans ce chapitre 65 sont également comptabilisées les dépenses liées aux indemnités des élus et aux cotisations qui vont de pair.

Chapitre 66 - Dépenses « charges financières »

Baisse de 8,98% entre 2023 et 2022.

2021 : 59 262,31€

2022 : 53 783 45€

2023 : 48 954,66€

C'est sur ce chapitre que nous payons les intérêts d'emprunts. Le dernier emprunt contracté date de juillet 2019. Il est de 1 200 000 € et est lié à la construction l'école Joséphine Baker.

Chapitre 67 - Dépenses « Charges exceptionnelles »

Le chapitre n'enregistre aucune opération effective en 2023.

2022 : 38 722,50€ (règlement amiable sur un marché public datant du précédent mandat)

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et aux provisions

Chapitre ouvert à la demande du SGC de Redon. N'était pas utilisé auparavant. A vocation à provisionner pour « créances douteuses ».

2023 : 2 209,94€ (provisions pour créances douteuses prestations scolaires, animation jeunesse, locations communales, dépôts sauvages)

Chapitre 70 – Recettes « Produits des services »

Sur ce chapitre sont comptabilisées, pour l'essentiel, les recettes liées aux concessions des cimetières, aux redevances liées à l'occupation du domaine public, aux régies, aux taxes de séjour pour les campings, fermages, et repas des cantines facturés aux parents ainsi que les prestations liées au service enfance-jeunesse, centre de loisirs et périscolaire. Le chapitre enregistre aussi les amendes facturées aux contrevenants, les produits perçues par le biais des accords nous liant aux communes voisines (Conquereuil, Pierric, Plessé), les indemnités compensatrices liées à la convention Poste pour Beslé-sur-Vilaine, les remboursements de Redon Agglomération sur des prestations réalisées par nos services, les fermages, ventes de foin ou de bois...

Sur le chapitre 70, on note une hausse de recettes de +7,38% soit en valeur + 25 080€.

2021 : 305 346,50€
2022 : 339 803,14€
2023 : 362 737,39€

- **7021** : compte de récoltes

2021 : 189 €
2022 : 352 €.
2023: 640 € (foin)

- **70311** - concessions cimetières

2021 : 13 450,00€
2022 : 19 341,86€ suite à une opération de reprise des concessions
2023 : 17 050,00€ (poursuite en 2023 de l'opération reprise de concessions soit au total 54 tombes concernées)

- **70323** – redevance d'occupation du domaine public communal

2021 : 7 848€
2022 : 8 180€
2023 : 8 964€
Redevances Orange et Enedis

- **70632** – redevance à caractère de loisirs

2021 : 7 610€
2022 : 10 193€
2023 : 11 357,50€

- **7067**- redevances des droits des services périscolaires et d'enseignement

2021 : 193 73,04€
2022 : 217 029,10€
2023 : 237 771,62€

Facturation restaurant scolaire et périscolaire + ALSH.

- **70688** – autres prestations de services

2021 : 18 325,25€
2022 : 21 706,45€
2023 : 18 833,26€

Indemnités Poste, régie, vente de busage et tuyaux aux particuliers...

- **70871**- redevance par la collectivité de rattachement

2021 : 3 519€
2022 : 3 724€
2023 : 4 935,30€

Refacturation à Redon Agglomération de prestations effectuées par la commune.

- **70875**- redevances par les communes membres du GFP

2021 : 18 652€
2022 : 19 707,22€
2023 : 21 583,48€

Participation Pierric – Conquereuil et Plessé à l'ALSH – Enfance -Jeunesse

Compte en baisse ou à l'identique :

- **7022** - coupe de bois

2021 : 5 059€ - opération exceptionnelle nettoyage secteur Callac
2022 : 808€
2023 : 1 025€

- **70322** – droits de location et de stationnement sur le domaine public (amarrage halte nautique)

2021 : 300€
2022 : 300€
2023 : 350€

- **70878** – redevances par d'autres redevables
 2021 : 30 691€
 2022 : 20 630€
 2023 : 20 803,38€

Le compte enregistre les loyers et charges perçues, les amendes diverses (type dépôts sauvages) et les remboursements liés aux élections.

En 2021 nous avons perçu de l'Etat pour les élections départementales et régionales de juin 2021 : 18 277, 24 € pour la mise sous-pli + le remboursement des frais d'assemblées électorales + remboursement des parois de protections contre le covid et les nouvelles urnes.

En 2022, nous avons perçu 2 489 € pour les frais d'assemblée électorales pour les élections législatives de juin 2022.

En 2023, nous n'avons perçu que des loyers, fermages et redevances pour dépôts sauvages.

Chapitre 73 – Recettes « Impôts et taxes »

2021 : 2 985 786,24 €
 2022 : 3 032 017,23 €
 2023 : 3 243 189,12€

Ce chapitre enregistre une augmentation de 6,96 %. Parmi les recettes de ce chapitre le produit des impôts directs (73 111) sans variation des taux communaux, évolue du fait de l'augmentation des bases.

- **Compte 73111**

2012	1 872 000,00 €		
2013	1 932 000,00 €	+ 60 K€	
2014	1 955 000,58 €	+ 23,5 K€	
2015	2 065 000,10 €	+ 109,5 K€	
2016	2 050 000,10 €	- 15 K€	Baisse imputable notamment aux exonérations de certains contribuables sur la TH
2017	2 098 000,20 €	+ 48,1 K€	Revalorisation des bases
2018	2 133 000,90 €	+35,7 K€	Réforme partielle de la TH avec revalorisation des bases + indexation sur l'inflation constatée sur la dernière année
2019	2 233 000,00 €	+99,1 K€	Poursuite de la réforme de la TH
2020	2 298 000,00 €	+ 65 K€	Poursuite de la réforme de la TH et effets revalorisation des bases fiscales (Ecofinances) + compensations
2021	2 461 802,00 €	+ 164,8K€	Poursuite de la réforme TH+ exonération jeunes agriculteurs+ compensations + revalorisation des bases fiscales
2022	2 569 234,00€	+107,7K€	Poursuite de la réforme TH+ exonération jeunes agriculteurs+ compensations sécheresse 2022 + revalorisation des bases fiscales
2023	2 811 121,00€	+ 241,8K€	Impôts directs (THRS, TFB, TFNB) +exonération jeunes agriculteurs+ compensations sécheresse 2022 + revalorisation des bases fiscales

Autres principales ressources comptabilisées dans ce chapitre :

- **73211** - Attribution de compensation de Redon Agglomération.
Le montant 2023 est identique au montant 2022, 2021 et 2020, soit 127 350 €.
- **73221** - Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Suite transfert de la taxe professionnelle (stable depuis 2015) montant 2023 : 34 375 € identique à celui de 2022,2021 et 2020.
- **73223** - Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

ANNEES	MONTANT FPIC
2016	108 205 €
2017	101 335 €
2018	101 335 €
2019	101 104 €
2020	101 227 €
2021	95 112 €
2022	97 375 €
2023	87 710€

- **7336** : droits de place -. Pour rappel, en 2020, les commerçants du marché avaient été exonérés de droits de place lors du 1^{er} confinement. En 2022, on a revu complètement les linéaires des exposants ainsi que certains tarifs et depuis, l'activité économique a repris son cours normal.

ANNEES	DROITS DE PLACE
2018	5 006 €
2019	4 849 €
2020	3 365 € (confinement)
2021	4 094 €
2022	7 194 €
2023	9 326,50€

- **7381** : Taxe additionnelle aux droits de mutation. Ressource variable selon les ventes immobilières constatées chaque année sur la commune.
Le compte connaît en 2022 une baisse de 26,70% après avoir connu une hausse de 69,47% entre 2020 et 2021 du fait de l'augmentation significative des transactions immobilières sur la commune post covid.

ANNEES	DROITS MUTATION
2019	135 098,00€
2020	162 408,19€
2021	255 436,69€
2022	187 222,78€
2023	171 242,87€

La commune n'échappe pas en 2023 à la baisse générale des droits de mutations du fait de la baisse de l'activité immobilière.

- **7388** - Autres taxes diverses - correspondant au versement départemental en lien avec les taxes forfaitaires sur terrains devenant constructibles + amendes communales perçues dans le cadre de la protection civile

Les recettes sur ce compte sont aléatoires. Aucun terrain devenu constructible en 2023 sur la commune.

ANNEES	RECETTES PERCUES
2017	0
2018	0
2019	4 317 €
2020	0
2021	5 087 €
2022	8 863 €
2023	0

Chapitre 74 – Recettes : Dotations et participations

Ce chapitre a diminué sensiblement de – 0,32% entre 2023 et 2022.

2021 : 2 132 463,07€

2022 : 2 275 642,52€

2023 : 2 268 445,56€

Il est alimenté essentiellement par la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale).

- **7411** : DGF

ANNEES	DGF
2023	817 960 €
2022	817 147 €
2021	814 708 €
2020	813 174 €
2019	813 625 €
2018	820 393 €

- **74121** : DSR

ANNEES	DSR
2023	936 604 €
2022	879 793 €
2021	825 497 €
2020	780 328 €
2019	725 858 €
2018	706 473 €

- **74127 : DNP**

ANNEES	DNP
2023	173 245 €
2022	179 298 €
2021	178 930 €
2020	182 925 €
2019	182 746 €
2018	182 926 €

C'est également là qu'apparaissent :

- **74751-** les Fonds de Concours fonctionnement de Redon Agglomération pour l'entretien de la voirie et les équipements communautaires.

ANNEES	FONDS de CONCOURS
2023	4 200 €
2022	57 241,49 €*
2021	5 200 €
2020	0
2019	63 421 €
2018	70 048 €

*La dotation 2022 correspond à des fonds de concours 2019 portant sur des charges de fonctionnement d'équipements sportifs payés à retardement.

- **744 – FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.**

ANNEES	FCTVA
2023	19 035,80 €
2022	15 105,11 €
2021	17 844,00 €
2020	17 323,91 €
2019	13 014,00 €

2023 : les fonds perçus portent sur des dépenses N-1 d'entretien de bâtiments, réseaux et voiries. Fait l'objet de versement automatique.

- **74718-** Autres – Ce compte enregistre en 2023 les remboursements de l'Etat lors des grèves dans le cadre du SMA (Service Minimum d'Accueil) ainsi qu'un acompte sur le développement de l'activité périscolaire.

ANNEES	AUTRES
2023	10 618,62€
2022	16 800 €
2021	24 391 €*
2020	42 458 €*
2019	34 068 €

*Incidence remboursement frais VTA

- **7473** - Participations du département

Recense en 2023, uniquement les subventions départementales pour l'utilisation des équipements sportifs des collèges. On observe un retard de paiement de la part du département pour l'aide à l'enfance-Familles, le plan mercredi et l'entretien des chemins de randonnée. La régularisation est attendue sur 2024.

Recense les subventions départementales reçues en 2022 dans le cadre de l'Aide Enfance-Familles, le plan mercredi, le signalement du circuit de randonnée Carabosse ainsi que les participations du département pour l'utilisation des équipements sportifs des collèges.

ANNEES	PARTICIPATION DEPT 44
2023	19 243,50€
2022	26 000 €
2021	35 217 €
2020	28 355 €
2019	29 114 €

- **7478** – Autres subventions, dotations et participations retranscrit essentiellement les subventions provenant de la CAF et destinées à compenser le financement des rythmes scolaires, les participations au contrat Enfance-Jeunesse des communes de Conquereuil et Pierric, les subventions sur des projets ciblés, les prestations Enfance-Jeunesse et Animation.

ANNEES	AUTRES SUBVENTIONS
2023	126 116€
2022	146 521 €
2021	111 107 €
2020	101 008 €
2019	105 601 €

En 2023, la notion de CEJ disparaît et est remplacée par le Bonus Territoire en lien avec la CTG (convention territoriale globale). Comme avec le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui existait précédemment, le paiement de la CAF est décalé d'un an et correspond aux prestations produites N-1.

Les montants perçus en 2023 s'élèvent à 38 900€ et correspondent à 70% des sommes à percevoir. Le reliquat attendu (sachant que la CAF s'est engagée à maintenir pour 2023 son niveau de prestations) sera versé sur 2024.

- **74741** - participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire pour les communes rattachées à Redon Agglo.

ANNEES	PARTICIPATIONS
2023	33 388.80€
2022	29 446€
2021	16 589€
2020	18 019€
2019	26 241€*

*Rattrapage historique de situations comptables

En 2022, on note une hausse des participations qui s’amplifie en 2023 et par conséquent une hausse de fréquentation de notre école par les communes de Conquereuil, Plessé, Pierric, Fégréac, Langon. La hausse s’explique par une contribution des communes aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire.

- **74748** - participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire pour les communes hors Redon Agglo.

ANNEES	PARTICIPATIONS
2023	6 018€
2022	5 151 €
2021	1 166 €
2020	1 833 €
2019	9 554 €*
2018	3 517 €

- Rattrapage historique de situations comptables

Le prix de la scolarité a évolué car depuis 2020, est réalisé un distinguo entre le cout d’une scolarité en élémentaire et en maternelle ce qui a une incidence sur la participation des communes en fonction de l’âge des enfants concernés. La différence à la hausse s’explique par la présence de davantage d’enfants en Ulis issus notamment de Sion les Mines et Nort sur Erdre ainsi que de Derval et Renac.

- **748313**- dotation de l’Etat : dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle

ANNEES	DCRTP
2023	13 274€
2022	13 274 €
2021	13 274 €
2020	13 274 €
2019	14 892 €
2018	20 515 €

- **74832** – Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle

ANNEES	AFDTP
2023	19 175,65€
2022	0€*
2021	18 957 €
2020	19 707 €
2019	19 579 €

*19 572.63€ perçus en 2022) mais mis à tort sous le sous-compte 74836.

74834 : compensation pour exonérations de taxes foncières

ANNEES	COMPENSATION EXO TF
2023	73 938€
2022	70 271 €
2021	69 237 €
2020	29 318 €
2019	29 339 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

A ce chapitre, sont comptabilisés les loyers des bâtiments communaux, et fermages + les locations des salles + revenus issus du camping du Port de Beslé-sur-Vilaine.

2021 : 171 239€
 2022 : 205 158€
 2023 : 202 734€

Cette hausse est liée aux loyers des bâtiments communaux, aux locations des salles communales dont les salles des fêtes et aux revenus du camping de Beslé -sur -Vilaine.

- **752** – Revenus d'immeubles

ANNEES	REVENUS D'IMMEUBLES
2023	196 673 €
2022	205 096 €
2021	166 087 €
2020	157 328 €
2019	192 434 €

- **7588** – Autres produits divers de gestion courante

ANNEES	PDTS GESTION COURANTE
2023	6 061€
2022	1 062 €
2021	5 185 €
2020	232 €
2019	137 €

En 2023, la somme correspond essentiellement au remboursement du véhicule Aixam accidenté par l'assurance.

Chapitre 76– Recettes : Produits financiers

Le chapitre enregistre seulement les intérêts de parts sociales pour la modique somme de 17,78€. Il s'agit de la récupération de parts sociales de l'Association Foncière de Remembrement dissoute en 2003)

Chapitre 77 – Recettes : Produits exceptionnels

Très fluctuant, le Chapitre 77 comporte principalement des recettes issues de ventes d'immeubles, des remboursements de sinistre par l'assurance ou des tiers, et des récupérations suite à des admissions en non-valeurs qui peuvent parfois être importantes.

ANNEES	PDTS EXCEPTIONNELS
2023	25 968€
2022	161 562 €
2021	27 202 €
2020	169 357 €
2019	30 969 €

Le montant 2023 correspond à des sommes perçues pour indemniser la commune dans le cadre de prestations de pompier volontaire pour un agent communal, au produit perçu suite à la reprise du véhicule Aixam et à la vente de matériaux ferreux ainsi qu'au produit lié à des cessions de parcelles, de remboursements de sinistres.

Le montant 2022 relevait essentiellement d'une cession de biens (Syndicat initiative de Guémené-Penfao pour 132 000 €, de remboursements de sinistres et de vente de déchets recyclables (plomb, batteries, fonte...))

Chapitre 13– Recettes : Atténuation de charges

Les recettes de ce chapitre sont variables et perçues en décalage par rapport aux dépenses. Il s'agit de remboursement d'indemnités journalières pour maladie, accident du travail ou de service ou maternité.

Le chapitre 13 enregistre en :

2023 : 71 842€

2022 : 30 871€

2021 : 57 777€

EVOLUTION PAR CHAPITRE DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2018

Chapitres	Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
10	dotat fonds divers et reserves (TLE)			1 480,00 €	253 874,05 €		245,02
16	remboursement d'emprunts	372 401,34 €	196 405,73 €	232 478,38 €	244 178,24 €	228 813,79 €	229 569,87 €
20/21/23	dépenses d'équipement	2 073 007,05 €	3 300 672,64 €	1 290 198,45 €	1 355 689,75 €	1 612 712,26 €	2 068 403,53 €
13	subvention d'investissement		36 750,00 €				
204	subvention d'équipement	27 089,95 €	28 173,46 €	50 749,64 €	14 904,69 €	35 499,17 €	75 871,30 €
26	participations		300,00 €	- €			
TOTAL DEPENSES REELLES		2 472 498,34 €	3 562 301,83 €	1 574 906,47 €	1 853 742,04 €	1 877 025,22 €	2 374 089,72 €
Ecritures d'ordre		29 279,37 €	62 361,45 €	11 640,54 €	74 288,97 €	150 938,64 €	90 894,72 €
	040	114 407,48 €	5 441,70 €	327,53 €	22 491,45 €	794,33 €	24 724,02 €
	041						
TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT N		2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €	1 965 427,15 €	2 028 758,19 €	2 489 708,46 €
001	report N-1 (déficit=depense)						
TOTAL GENERAL DEPENSES INVESTISSEMENT		2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €	1 965 427,15 €	2 028 758,19 €	2 489 708,46 €
RECETTES							
10 (hors 1068)	dotations - fonds divers dont FCTVA	32 438,00 €	598 596,85 €	523 285,32 €	226 980,23 €	414 335,74 €	252 014,48 €
13	Subvention invt et équipement	367 162,67 €	441 391,38 €	612 850,00 €	499 124,53 €	200 443,47 €	284 940,97 €
16 (hors 165)	dotations et participations	500 000,00 €	1 200 000,00 €	- €		540,00 €	0,00 €
23/165	autres pduits de gestion courante	23 721,44 €	48 159,81 €	9 861,79 €	775,00 €		
27	atténuation de charges	1 806,73 €	- €	- €			
458201		33 954,72 €	- €	- €			
TOTAL RECETTES REELLES (hors 1068)		959 083,56 €	2 288 148,04 €	1 145 997,11 €	726 879,76 €	615 319,21 €	536 955,45 €
Ecritures d'ordre		378 307,72 €	377 101,10 €	515 332,45 €	439 790,65 €	714 296,64 €	575 820,08 €
	040	114 407,48 €	5 441,70 €	327,53 €	22 491,45 €	794,33 €	24 724,02 €
	41						
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT N HORS 1068		1 451 798,76 €	2 670 690,84 €	1 661 657,09 €	1 189 161,86 €	1 330 410,18 €	1 137 499,55 €
1068	REPORT N-1 (couverture besoin de financement investissement)	1 000 000,00 €	700 000,00 €	700 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL GENERAL RECETTES INVESTISSEMENT "N"		2 451 798,76 €	3 370 690,84 €	2 361 657,09 €	2 189 161,86 €	2 330 410,18 €	2 137 499,55 €
001	report N-1 (Excédent = recette)	1 594 182,69 €	1 429 796,26 €	1 424 256,17 €	2 199 038,72 €	2 422 773,43 €	2 724 425,42 €
TOTAL RECETTES GLOBALES INVESTISSEMENT		4 045 981,45 €	4 800 487,10 €	3 785 913,26 €	4 388 200,58 €	4 753 183,61 €	4 861 924,97 €

Résultat excédentaire d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement (provisoire*)

2023	2 372 216,51€*
2022	2 724 425,42€
2021	2 422 773,43 €
2020	2 199 038,72 €
2019	1 170 382,12 €
2018	1 429 796,26 €

- *Chapitre 16 Dépenses* :

2019 : année de l'emprunt de 1 200 000€ contracté pour l'acquisition de l'école Joséphine Baker.
Pas de nouvel emprunt réalisé depuis cette date.

ETAT AU 1^{er} Janvier 2024 DES EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 044-214400673-20240215-D_2024_004-DE

N°	Objet	Organisme Preteur	Date d'obtention	Montant Contrat	Capital restant dû	Durée	Dernière échéance	Nature de Taux	Taux d'intérêt
26	Inv 2003 : Construction bibliothèque & regroupement des écoles Beslé	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	09/04/2003	400 000,00 €	120 238,67 €	300	01-2029	Fixe	4,17
27	Acquisition & amélioration 4 logts collectifs Besl	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	11/04/2005	240 000,00 €	119 645,37 €	360	06-2035	Révisable	1,65
31	Trvx d'infrastructure Investissement 2008	CRCAM LOIRE ATLANTIQUE	30/01/2009	1 000 000,00 €	362 676,42 €	240	02-2029	Fixe	4,91
33	Financement investissements 2009	CACIB	01/09/2009	1 000 000,00 €	397 870,00 €	240	03-2029	Révisable	2,05
34	Création maison accueil	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)	23/05/2018	500 000,00 €	375 000,00 €	240	10-2038	Fixe	1,48
35	Construction école	CREDIT MUTUEL (FEDERALE)	11/01/2019	1 200 000,00 €	930 000,00 €	240	06-2039	Fixe	1,46

TOTAL :

2 305 430,46 €

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2023

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	229 569,87 €
chapitre 20	frais études (restaurant port Beslé, ex PMU, Rue Houssine et Garenne, mobilier St Georges, Chauves- souris, Bellevue (vestiaires/club House, place Jaurès, parvis mairie, Presbytère)	131 122,92 €
	frais insertion restaurant du Port de Beslé, vestiaires sportifs, extension mairie, assurances dommage aux biens	3 391,38 €
	concessions informatiques et droits similaires : licences informatiques, logiciel autocad, connecteur, publisher...	8 219,88 €
Chapitre 21	terrains voirie : frais actes achat de terrains	1 626,78 €
	terrains bâtis : frais acte achat Beslé	1 109,20 €
	plantations arbres/arbustes 1 naissance 1 arbre	1 869,76 €
	installations voirie (panneaux, signalisation, balises...)	20 283,57 €
	outillage incendie défense : poteaux, caméras...	16 824,08 €
	matériel roulant (camion benne, véhicule aixam)	43 983,00 €
	autre matériel et outillage de voirie (tondeuse, élagueuse, brosse, pelleuse, barrières ,,,)	3 457,06 €
	autres installations, matériel (panneaux basket, filets, pompe, nettoyeur, débroussailleuse, souffleur...)	18 518,60 €
	matériel transport : jumper citroën	21 000,00 €
	Informatique : ordinateurs, onduleurs, imprimante,souris, casque, bornes wifi, pont radio	27 398,91 €
	mobilier : tables, chaises, plaque cuisson, panneaux bois, canapés, tryptiques...	18 052,84 €
	diverses immobilisations corporelles (matériel sportif, draisiennes, scie, conteneurs, lave linge, autolaveuse, matériel cuisine, coffre, chariots, radiateurs sèche mains, mobilier scolaire...)	82230,74 €
chapitre 23	constructions : vestiaires sportifs Bellevue, pumptrack, MO resto BSV,CMO Club house, MO mairie, Mo Chapelle St Georges, local pétanque Guénouvry, réfection camping Beslé, toilettes Guénouvry	1 077 376,55 €
	installations, matériel et outillage : PAVC 2022et 2023, aménagements sécuritaires bourg de Beslé, carrefour de Châteaubriant, aménagements Subrette et Rabine	625 155,76 €
	avances et acomptes	5 020,58 €
	TOTAL	2 489 708,46 €

Recettes d'investissement

- Chapitre 10 (hors 1068) :

Les recettes de FCTVA et de TA sont, par nature, fluctuantes. Elles sont liées aux investissements réalisés par la Commune (N-1) et aux travaux des particuliers.

Montant du FCTVA (Fond de Compensation TVA) : 10222

2023	201 737,44€
2022	178 104,26 €
2021	202 147,71 €
2020	499 064,60 €
2019	551 901,53 €*
2018	0,00 €

*École maternelle

TA (Taxe d'Aménagement), remplace notamment la « TLE » : 10226

2023	50 277,04 €
2022	36 231,48 €
2021	24 832,52 €
2020	24 220,72 €
2019	46 695,32 €
2018	32 438,00 €

- Chapitre 13 - Subventions reçues en rapport avec les investissements de la commune

2023	284 940,97 €
2022	208 190,97 €
2021	499 124,53 €
2020	612 850,00 €
2019	441 391,38 €
2018	368 162,00 €

Les soldes de subventions sont toujours en décalage avec les dépenses puisque versées sur justificatifs de fin d'opérations.

Par ailleurs, la commune est dans l'attente d'un montant global de 913 955.93 € correspondant à des subventions « certaines » non encore réceptionnées. Ce montant apparaîtra dans les restes à réaliser « recettes » de la commune.

- **Chapitre 16** : Les deux derniers emprunts sont d'un montant de 500 000 €, réalisé en 2018 pour l'un et de 1 200 000 €, pour l'autre, contracté fin 2018 mais réalisé en juillet 2019. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis. Un emprunt de 465 000 € est prévu en 2024 pour financer l'achat à Redon Agglomération de la maison intercommunale de santé. Il est envisagé auprès de la banque des Territoires avec un montage de remboursements de mensualités intégralement couvert par les loyers des praticiens.

Résultats temporaires (récapitulatif)

Résultats (récapitulatif) temporaires – (En attente chiffres définitifs du Compte administratif 2023 :

	2018	2019	2020	2021	2022	2 023
Dépenses Fonctionnement N	4 504 073,55 €	4 422 234,98€	5 616 220,20 €	4 906 729,56€	5 519 744,54€	5 529 331,92€
Recettes Fonctionnement N	5 329 957,01 €	5 497 776,79€	5 501 436,23 €	5 754 105,17€	6 202 530,74€	6 265 830,78€
Résultat de Fonctionnement N	825 883,46 €	1 075 540,46€	- 114 783,97 €	847 375,61€	682 786,20€	736 498,86€
Report Fonctionnement N-1 (002)	711 497,36 €	837 380,82€	2 241 895,61 €	1 127 111,64€	774 487,25€	462 965,75€
Résultat de clôture Fonctionnement	1 537 380,82 €	1 912 921,28€	2 127 111,64 €	1 974 487,25€	1 462 965,75 €	1 199 464,58€
Dépenses Investissement N	2 616 185,19 €	3 630 104,98 €	1 586 874,54 €	1 965 427,15€	2 028 758,19€	2 489 708,46€
Recettes Investiss N (hors 001et 1068n-1)	1 451 798,76 €	2 370 690,84 €	1 661 657,09 €	1 189 161,86€	1 330 410,18€	1 137 499,55€
Résultat d'Investiss. Ex N : Déficit hors 1068	-1 164 386,43 €	-1 259 414,14 €	74 782,55 €	-776 265,29€	-698 348,01€	-1 352 208,91€
Report Investiss. N-1 (R001 + 1068)	2 594 182,69 €	2 429 796,26 €	2 124 256,17 €	3 199 038,72€	3 422 773,43€	3 724 425,42€
Résultat de clôture Investissement (excédents)	1 429 796,26 €	1 170 381,85 €	2 199 038,72 €	2 422 773,43€	2 724 425,42€	2 372 216,51€
Résultat GLOBAL (Excédent)	2 967 177,08 €	3 083 303,13 €	4 326 150,36 €	4 397 260,68€	4 187 391,17€	3 571 681,09€

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 044-214400673-20240215-D_2024_004-DE

RESULTAT PROVISOIRE AU 31/12/2023

Résultat (Compte Administratif Prévisionnel schématisé)	Recettes Fonctionnement	6 728 796,53 €
		R002 (2021) 462 965,75 €
	Total Recettes Fonctionnement net	6 265 830,78 €
	Dépenses Fonctionnement	5 529 331,92 €
		Résultat fonctionnement 2022 736 498,86 €
		report résultat (R 002) 462 965,75 €
	Résultat global de fonctionnement	1 199 464,61 €
	Recettes Investissement	4 861 924,97 €
		1068 (2022) 1 000 000,00 €
		R001 2 724 425,42 €
	Total net Recettes Investissement	1 137 499,55 €
	Dépenses d'Investissement	2 489 708,46 €
		Résultat d'Investissement - 1 352 208,91 €
		Report résultats N-1 (1068 + R001) 3 724 425,42 €
	Résultat global d'investissement 2022 (R001 2022)	2 372 216,51 €

RAR 2022 reportés en dépenses d'investissement sur BP 2023	1 578 843,93 €
RAR 2022 reportés en crédits d'investissement sur BP 2023	913 955,93 €

Besoin de financement	664 888,00 €
-----------------------	--------------

Excédent d'investissement en R001 à reporter au PB 2023 2 372 216,51 €

Besoin de financement à couvrir par les excédents d'investissement 664 888,00 €

Capacité investissement 2023 après réalisation du besoin de financement 1 707 328,51 €

Excédent de fonctionnement constaté 1 199 464,61 €

Proposition :
 Capitalisation au 1068 (transfert en investissment) 700 000,00 €

Solde excédent fonctionnement reporté 499 464,61 €

CALCUL DES RATIOS

Population DGF : 5521 hbts

Population INSEE : 5346 habts

Epargne brute (RRF-DRF)

Mesurer la capacité de la collectivité à dégager des moyens de financer ses investissements)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1, 412 K€	1, 487 K€	1,195 K€	1,390 K€	1,398 K€	1,246 K€	1,261K€	1,683KF

Epargne nette (EB-16)

(Permet de mesurer cette même capacité après remboursement de la dette en capital)

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1 155 557 €	1 273 153 €	823 248 €	1 193 595 €	1 165 926 €	1 002 451 €	1 017 527 €	1 439 275€

Encours de dette (Capital restant dû)

(Permet d'apprécier l'évolution de l'endettement de la collectivité)

1 ^{er} /01/2016	1 ^{er} /01/2017	1 ^{er} /01/2018	01/01 /2019	01 /01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024
2 552 660 €	2 306 200 €	2 099 079 €	2 229 051 €	3 233 522 €	3 001 868 €	2 763 647 €	2 534 883 €	2 305 430,46 €

Encours de dette par habitant (CRD/pop.)* €

1 ^{er} /01/2016	1 ^{er} /01/2017	1 ^{er} /01/2018	1 ^{er} /01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024
457,06 €	410,06 €	372,24 €	406,09 €	589,09 €	547,38 €	500,84 €	457,80€	428,04€

Moyenne Métropole Communes de 3.500 à 10.000 habitants = 779€

Encours sur épargne brute (CRD/EB)

(Permet de mesurer la capacité de la collectivité à rembourser sa dette. Le ratio se lit en années)

Guémené-Penfao								
Fin 2015	Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Fin 2020	Fin 2021	Fin 2022	Fin 2023
1,90 ans	1,63 ans	1,476 ans	1,90 ans	2,33 ans	2,14 ans	2,21 ans	2 ans	1,36 ans

Autres ratios des communes :

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2021).
 Les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

DRF / Population :	Guémené-Penfao 2023	France métropolitaine communes 3500 à 10.000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts
		926 €	1003 €

Produit Impôts Directs / Population :	Guémené-Penfao 2023	France métropolitaine communes 3500 à 10 000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts
		525,83€	686€

RRF / Population :	Guémené-Penfao 2023	France métropolitaine communes 3500 à 10 000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts
		1 241,65€	1 179 €

Dép. brutes d'équipement (20-21-23-45) / Population :	Guémené-Penfao 2023	France métropolitaine communes 3.500 à 10 000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts
		389,50 €	335 €

D.G.F. / Population :	Guémené-Penfao 2023	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts
		168,42 €	147 €

Dépenses de personnel / DRF :	Guémené-Penfao 2023	France métropolitaine communes 3500 à 10.000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts
		54,11%	56 %

Marge d'autofinancement courant (MAC)* = (DRF + Rembours.Dette) / RRF	Guémené-Penfao 2022	France métropolitaine communes 3500 à 10.000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts
		92,84 %	89,7 %

* Capacité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

Taux d'Equipement* = Dép. brutes d'équipement / RRF	Guémené-Penfao 2023	France métropolitaine communes 3500 à 10.000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts
		36,95%	28.4 %

* Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur chaque année donnée, car les programmes d'équipements se jouent souvent sur plusieurs années. (travaux en régie 2023 : 84 950€)

Taux d'endettement* = Dette (encours) / RRF	Guémené-Penfao 2023	France métropolitaine communes 3.500 à 10.000 hbts	France métropolitaine hors Paris communes 5000 à 10 000 hbts France métropolitaine hors Paris
		40,61 %	66,1%

* Mesure la charge de la dette de la collectivité au regard de sa richesse.

	Prévisions 2023	Réalisés 2023
Mairie (hors parvis, chauffage et ravalement façade)	230 000 €	83 759,53 €
Vestiaires	131 100 €	773 010,09 €
Voirie rurale	250 000 €	379 950,33 €
PMU	500 000 €	38 115,77 €
PPI voirie	383 200 €	245 205,43 €
Boucle vélo	228 000 €	- €
Vélodrome/pumptrack		27 109,14 €
Ilot mairie		- €
Presbytère	80 000 €	58 158,33 €
Port de Beslé	30 000 €	- €
Restaurant Port Beslé	1 000 000 €	89 282,88 €
Chapelle St Georges	280 000 €	33 997,14 €
Travaux énergétiques	50 000 €	- €
Rénovation vestiaires B1 + Club House		21 213,52 €
Lotissement la Courtinais		- €
TOTAL PAR ANNEE	3 162 300€	1 749 802.16€

COMPARAISON ENTRE PREVISIONS 2023 et REALISATIONS 2023 sur les grands projets

Historique des dépenses d'investissement

Années	chap 20	chap 21	chap 23	total invest annuels
2018	1 270 €	221 965 €	1 849 770 €	2 073 005 €
2019	3 321 €	458 671 €	2 838 680 €	3 300 672 €
2020	10 355 €	319 226 €	960 616 €	1 290 197 €
2021	16 899 €	634 330 €	932 063 €	1 583 292 €
2022	41 085 €	503 339 €	1 068 810 €	1 613 234 €
2023	75 871€	24 284€	1 712 30€	2 068 403€

Moyenne annuelle des investissements réalisés/ an depuis 2018 : 1 988 133€

Dans la pratique, on s'aperçoit que la commune a la capacité de gérer environ 2 M€ d'investissements/ an. Le PPI proposé pour 2023 était très ambitieux.

Taxes foncières :

RAPPEL des taux 2023, identiques depuis 2015.

	Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
Guémené-Penfao 2022	43,04 %	58, 14 %

On ne vote plus le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales car cette dernière a fait l'objet d'une réforme. La TH est actuellement perçue par l'Etat pour ceux qui la payent encore. Un système de compensation à destination des communes a été instauré en 2021. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires jusqu'ici est de 19,25% (pour mémoire).

Un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été opéré vers les communes depuis 2021. Le taux de référence pour le vote des taux de 2023 soit 43,04% restera inchangé en 2024.

Il est proposé de mettre en place une taxation sur les logements vacants. Cette dernière sera perçue en 2025.

Charges de FONCTIONNEMENT, prévisions 2024 :

Chapitre 11 :

Les principales charges devront être contenues. Il est envisagé de ne pas augmenter le niveau des prévisions réalisées en 2023. La rationalisation des coûts devra être appliquée.

La commune va poursuivre sa vigilance les consommations énergétiques et sa politique de sobriété énergétique visant une limitation des créneaux horaires d'éclairage public, une limitation de programmation du chauffage à 19 degrés dans les bâtiments, la mise en place d'horloges sur les radiateurs électrique, un recours au led et à des travaux de rénovation énergétique qui commenceront par la mairie.

La réduction de la consommation d'eau est également d'actualité. Des systèmes de récupération d'eau de pluie ainsi qu'une politique d'arrosage restrictive sont à poursuivre en 2024.

De manière générale, les surconsommations potentielles feront l'objet d'une vigilance toute particulière. La collectivité veille à répondre positivement aux mesures d'aides mises en place par le gouvernement pour limiter les coûts d'électricité et a souscrit à l'amortisseur électricité qui permettra de bénéficier de réductions de prix sur les consommations facturées sur 2023.

L'entretien des locaux, domaine sur lequel une rationalisation avait débuté en 2019 mais a été stoppé en 2020 à cause de la pandémie, doit également redevenir un point de vigilance avec une réduction du ménage dans les locaux administratifs et une réduction des achats de produits d'entretien.

La poursuite de la maintenance générale des bâtiments publics dont certains sont anciens sera également poursuivi au fil de l'année, de même que la poursuite des travaux d'accessibilité dans les bâtiments.

Chapitre 12 : Les dépenses de personnel

L'enveloppe prévisionnelle ne devra pas dépasser celle octroyée en 2023.

Le chapitre 012 devra tenir compte :

- D'avancements d'échelons, de grades et de promotions internes avec les revalorisations liées et de l'évolution de la masse salariale en général
- De la rémunération de remplaçants pour pallier aux arrêts maladie et de celle des saisonniers,
- Des éventuels réajustements nécessaires en termes de personnel à effectuer en cours d'année pour faire face au recours croissant des familles aux prestations scolaires (cantine, périscolaire, service jeunesse...)
- D'une éventuelle participation financière versée au profit de Redon Agglomération pour la mise à disposition d'un agent de la maison France Services, conseiller numérique
- Des remplacements potentiels d'agents titulaires partant en retraite
- Du coût de la prime de pouvoir d'achat qui sera mise en place en 2024 et qui est estimée à 23 600€
- Des 5 points réglementaires d'indice à partir du mois de janvier 2024
- Du versement mobilité (0,55%) qui sera prélevé sur la masse salariale
- Une réflexion sur les tickets restaurant

Au niveau de la formation, le plan de formation 2024 devra tenir compte des stagiairisations en cours visant à faciliter l'intégration de nouveaux agents dans la fonction publique territoriale ou encore à permettre l'accès à de nouveaux cadres d'emploi, de la nomination d'un agent en charge de la prévention et de sa formation, l'appropriation des divers logiciels, outils informatiques de la collectivité (notamment pour les nouveaux agents). Il est prévu également de poursuivre les formations professionnalisantes, liées aux métiers pratiqués par les agents.. Par ailleurs, le volet ergonomique et préventif sera également traité.

Les orientations budgétaires 2024

Les orientations budgétaires 2024 sont très ambitieuses et les projets nombreux.

- Rénovation et transformation des vestiaires de B1 et création d'un Club house
- Changement en Led des éclairages du stade de Guémené-Penfao
- Extension de la mairie de Guémené-Penfao : accessibilité, rénovation de l'accueil,
- Aménagement du parvis de la mairie
- La mise en sécurité de la chapelle Saint-Georges : 1ère étape d'une restauration du bâtiment dans la perspective d'y accueillir ensuite une muséographie.
- Démarrage des travaux de réhabilitation du restaurant du Port de Beslé-sur-Vilaine
- Voie verte : poursuite des études sur l'ancienne voie ferrée Massérac/ Guémené /Blain (financées par le département 44)
- Plan vélo : panneaux directionnels d'itinéraires bis et légers travaux d'aménagements...)
- Entretien annuel de la voirie communale et des accotements
- Aménagement de la route de Redon ,750 m de cheminement piéton/ vélo

- Etude de faisabilité sur l'aménagement du parking et du chemin de la Tannerie + chemin de la Fontaine
- Lancement du marché sur la rénovation du PMU pour un démarrage du chantier en septembre 2024
- Poursuite d'une large réflexion sur l'habitat individuel et/ ou collectif en partenariat avec des bailleurs : îlot du vélodrome et tranche 2 de la Courtinais.
- Installation de 3 réserves incendie dans la commune
- Travaux de remise en état du Pôle Enfance
- Achat de la maison intercommunale de santé
- Renouvellement partiel de l'éclairage public
- Renouvellement partiel des équipements informatiques et téléphoniques
- Aménagement et entretien de l'annexe du Presbytère de Guémené-Penfao pour permettre l'accueil d'un commerce
- Poursuite du dossier accessibilité des bâtiments entamé en 2016
- Entretien et travaux sécuritaires de l'église de Guémené-Penfao (vitreaux, gouttières ...)

A ces gros projets s'ajoutent des demandes émanant des divers services de la commune :

- Travaux d'entretien au camping de l'Hermitage
- Peinture de l'église de Guénouvry
- Préparation de terrains pour la pose d'ombrières ou aménagements divers
- Portes école Joséphine Baker
- Porte de la médiathèque
- Muret école Jules Verne
- Mur de l'impasse du Presbytère
- Armoires électriques et éclairages public stade Guénouvry
- Clés e-click
- Aménagement de voirie/ parking Haras + clôture
- Renouvellement de vaisselle dans les salles des fêtes
- Automatisation de la sirène
- Enveloppe de désamiantage pour les bâtiments
- Aménagement d'une salle de Kickboxing
- Eclairage pour le pumtrack
- Jeux pour enfants
- Mobilier urbain
- Renouvellement d'électroménager dans les salles des fêtes
- Renouvellement de matériel pour les espaces verts (débroussailleuses)
- achat d'un camion benne
- achat d'un tracteur
- divers petits matériels

Des arbitrages seront nécessairement effectués pour converger vers une inscription maximale en BP 2024 d'une dépense sur le compte 2313 (travaux de construction) de 2000 000€ et sur le compte 2315 (installations, matériel et outillage technique) de 900 000€.

On s'oriente en 2024 sur une rationalisation nécessaire des dépenses afin si possible, d'éviter d'avoir recours à l'emprunt en 2024 sauf pour l'acquisition de la maison de santé intercommunale.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 044-214400673-20240215-D_2024_004-DE

	2024 (RAR = engagés)	2024	2025	2026	Prévisionnel
Tannerie	- €	20 000,00 €	non défini		20 000,00 €
panneautage		22 000,00 €			22 000,00 €
local stockage football	7 500,00 €	2 500,00 €			10 000,00 €
Informatique - téléphonie		30 000,00 €			30 000,00 €
Mairie (hors parvis, chauffage et ravalement façade)	259 715,87 €	182 642,19 €			442 358,06 €
Parvis de la Mairie		24 000,00 €	150 000,00 €		174 000,00 €
Voirie rurale	- €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000 €	900 000,00 €
Eclairage terrain foot GP		35 000,00 €			35 000,00 €
PMU	46 691,29 €	282 032,00 €	459 100,00 €		787 823,29€
Presbytère projet différé		31 187,00 €	non défini	non défini	
Restaurant Port Besté	796 512,76 €	550 000,00 €	50 000,00 €		1 346 512,76 €
Chapelle St Georges	46 304,70 €	200 000,00 €	250 000,00 €	250 000 €	796 304,70 €
Travaux Mairie (fenêtres + ravalement)	- €	75 000,00 €			75 000,00 €
Rénovation vestiaires BI + Club House	194 220,59 €	151 456,76 €			345 677,35 €
Accessibilité		10 000,00 €			10 000,00 €
Pole Enfance réfection sol	- €	15 000,00 €			15 000,00 €
PPI voirie (rte Redon)	- €	450 000,00 €	Non défini	Non défini	
Boucle vélo	- €	10 000,00 €			10 000,00 €
Maison de santé		450 000,00 €			450 000,00 €
Poteaux Incendie	6 500,00 €	22 000,00 €			28 500,00 €
Réservoirs eau	35 600,00 €	5 000,00 €			40 600,00 €
Plate-forme DECI		35 000,00 €			35 000,00 €
mobilier accueil + urbain		60 000,00 €			60 000,00 €
véhicules	- €	120 000,00 €			120 000,00 €
Eclairage Public	9 600,00 €	132 000,00 €			141 600,00 €
Ilot mairie projet ajourné	- €	- €			
Rénov. énergétique ilôt mairie reporté		- €			
TOTAL PAR ANNEE	1 402 645,21 €	3 214 817,95 €	1 209 100,00 €	550 000 €	5 895 376,16 €

Le cadre financier :

- des impôts locaux suivant la seule évolution « physique » des bases et la proposition de taxer les logements vacants à partir de 2024
- un partenariat avec l'intercommunalité avec des fonds de concours en baisse
- un partenariat avec la CAF dans le cadre de différents dispositifs contractualisés (contrat enfance jeunesse, prestation de service unique pour la petite enfance) permettant d'envisager une recette budgétaire d'environ 100 000€ chaque année. Ce dispositif est amené à évoluer fin 2024 dans le cadre de la CTG (Convention de Territoire Globale) qui se substituera au contrat Enfance/ Jeunesse et repose sur un diagnostic préalable du territoire. Les subventions de soutien aux animations périscolaires par l'Etat pourraient être remises en cause en 2025.
- une rationalisation des subventions aux associations
- une rationalisation des dépenses d'entretien des locaux et de produits ménagers
- une révision des tarifs des prestations cantine, périscolaires et animation enfance/ jeunesse

La commune est en recherche constante de financements extérieurs auprès de l'Etat, la Région, le Département et Redon Agglomération mais également de partenaires autres tels que la fondation Bern, la fondation du patrimoine, la fédération de tennis.

Il est au cœur des préoccupations municipales de préserver la santé financière de la ville en recherchant systématiquement des leviers de financement.

La commune s'attendait à juste titre à bénéficier sur les projets situés dans un périmètre bien délimité de cœur de bourg d'un accompagnement privilégié du fait des labels obtenus en 2021 « Cœur de ville, cœur de bourg » et « Petite ville de demain » mais la réalité conjoncturelle l'oblige à revoir certains projets à la baisse (Chapelle Saint Georges, Parvis de la mairie) et à en différer d'autres (rénovation du presbytère).

La commune aura recours à l'emprunt en 2024 pour l'achat de la maison intercommunale de santé (465 000€ avec les frais de notaire) et à des montages via des AP/ CP (autorisation de programme/ crédit de paiement) pour certaines dépenses afin de bloquer pour chaque projet une enveloppe prédéterminée et d'éviter d'engager notre trésorerie sur des projets non planifiés et non validés collectivement en amont. **La rationalisation est le maître mot en 2024.** Cependant, la commune étant peu endettée, il pourrait être envisagé, à l'aune de taux d'emprunt plus favorables, d'ici la fin de l'année 2024 de recourir à un emprunt.

Présenté par Madame le Maire en séance du Conseil municipal du 15 février 2024 après une transmission auprès des membres du Conseil par envoi du 8 février 2024.

Fait à Guémené-Penfao, le 16 février 2024

Le Maire,
Isabelle BARATHON

